

LUTTE CONTRE L'A69

RÉCAP' ET POINT D'ÉTAPE

AVRIL 2024



Ce travail ne peut-être que partiel.
Il n'a pas vocation à imposer une version de l'histoire.

TABLE DES MATIÈRES

Réviser les basiques :

Aux origines du projet	4
53km de lutte	5
Les pros-A69	6
Les anti-A69	7

Nov. 2021 – Av. 2024, les évènements marquants :

Acte 1 : LVEL réactive la lutte face aux avancées administratives	9
Acte 2 : Convergence lors des premiers travaux	12
Entracte : Été de préparation et nouvelles dynamiques	19
Acte 3 : Abattages, campings et grèves de la faim	20
Acte 4 : Composition et occupations	27
Acte 5 : 53km de ZAD	32

Analyse et éléments complémentaires :

Éléments utiles sur l'occupation d'arbres	48
Brève analyse de quelques modes d'action	51
Bilan partiel de la répression judiciaire	54
Situation administrative & juridique du projet	56
Lexique	61
Ressources et lien utiles	63

Appel à dons

Malheureusement, un certain nombre d'actions nécessitent beaucoup d'argent. La lutte s'organise autour de trois postes de dépenses principaux. Si tu veux faire un don personnel, clique sur l'un des liens suivants :

Solidarité à la centaine d'inculpé-es : t.ly/fm_up

Recours juridiques contre l'A69 (don à LVEL) : t.ly/Ng1M3

Matériel et organisation de la ZAD : t.ly/aDvf_

Si une fondation ou une entreprise qui veut faire un don :

collectiflavoieestlibre@gmail.com

Les grandes périodes

AVANT

Des collectifs et associations s'organisent depuis la genèse du projet à la fin des années 1980.

2018-2021

Jean Castex accepte la DUP, un collectif Stop carrières Montcabrier se structure en obtient que l'autoroute se fasse sans carrière.

2021-2022

ATOSCA remporte l'appel d'offre et LVEL se crée et se renforce.

Eté 23

Période plutôt calme en préparation de la reprise des coupes.

Mars à Avril 23

Lorsque le feu vert est donné, les occupations d'arbre commencent, le GNSA s'y inscrit pleinement. La lutte obtient une visibilité nationale avec comme point d'orgue Sortie de Route en association avec les Soulèvements de la Terre.

Fin 22-début 23

Extinction Rébellion rejoint la lutte avec ses modes d'actions, en pleine enquête Publique environnementale.

Automne 23

Avec la reprise des coupes, les occupations reprennent avec de nouveaux «campings» et les grèves de la faim qui consolident la visibilité nationale. Fin Octobre, No Madam mobilise 10 000 personnes.

Fin 23

La dynamique de terrain se renforce avec la création du Labo des Terres et trois nouvelles occupations. Seule la Crem'Arbre survit aux abattages et appelle à la ZAD la veille de Noël.

Début 2024

La ZAD mobilise très largement la lutte s'intensifie sur tous les tableaux. La repression frappe durement. Le 15 février, la ZAD est assiégée.

AUX ORIGINES DU PROJET

L'idée d'une autoroute Toulouse-Castres est née du mariage entre l'industriel Pierre Fabre et le mythe du développement économique. **Dès les années 1980**, la multinationale pharmaco-cosmétique bien portante milite pour de meilleures infrastructures de transports. Or, cette dernière jouit d'un excellent capital sympathie grâce aux nombreuses actions de charité, engagées par son fondateur. À sa mort en 2013, de nombreuses places et rues prennent son nom. La légende veut qu'il se soit assuré, dans ses derniers instants, que l'autoroute se fasse.

En 1990, le groupe préfère à l'autoroute un **aéroport Castres-Mazamet et une liaison directe vers Paris**. Aujourd'hui, les pouvoirs publics alignent 20 millions d'euros par an pour éviter la faillite. En parallèle, le groupe avance ses pions pour l'autoroute. À défaut de réussir à trouver assez de financements, il obtient deux premiers jalons : **les déviations gratuites sont ouvertes en 2000 et 2008 à Soual et Puylaurens**.

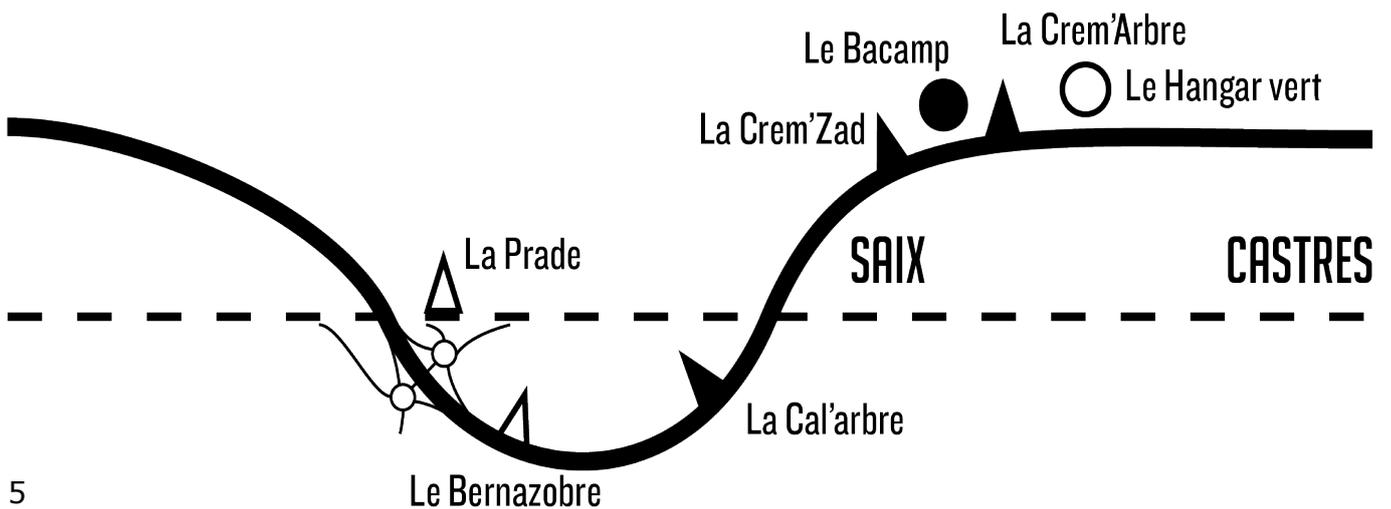
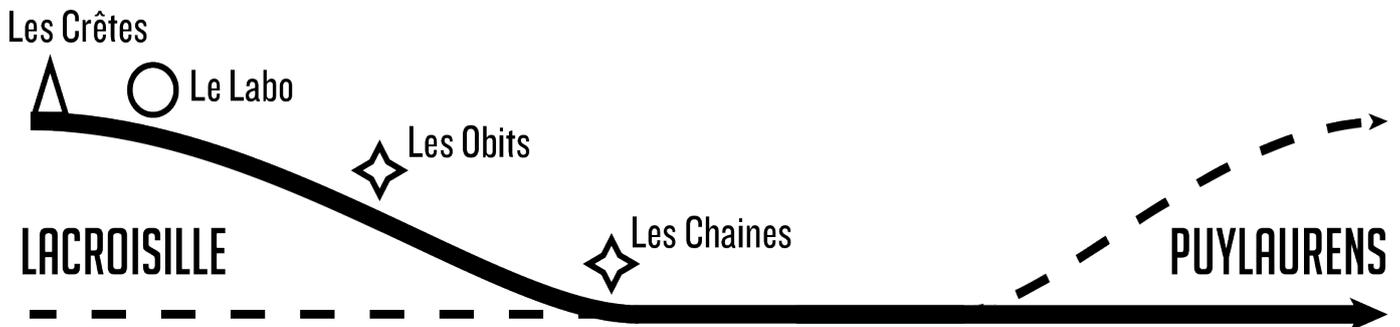
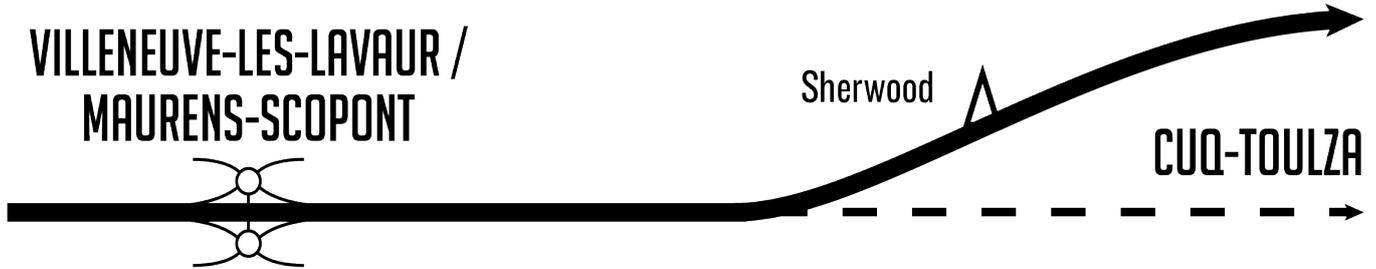
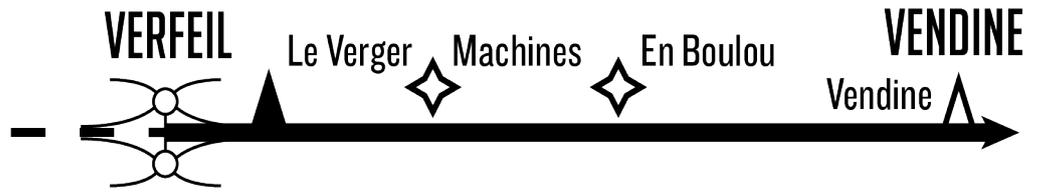
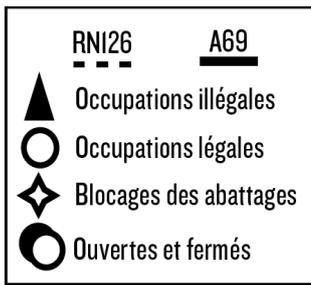
Mais ce n'est pas assez, **le groupe veut gratter 15 minutes de plus jusqu'aux bouchons Toulousains**. Quitte à payer 10€ de péage aller, imposer 15 minutes de ralentissement sur la RN126 et artificialiser 366 hectares. En 2006, le ministre des transports cède lors d'un déjeuner avec Pierre Fabre et promet l'infrastructure. 4 ans plus tard, le ministère en charge donne son feu vert pour des études préalables.

Mais le projet traîne un peu, finalement relancé par l'enquête publique qui se termine en 2017. Les arguments d'expert-es sur l'environnement et le développement territorial ne suffisent pas à convaincre et **la Déclaration d'Utilité Publique est prononcée en 2018 sous Castex**.

En 2021, l'appel d'offre emballe très peu de constructeurs tant le projet semble bancal et peu rentable. En fin d'année, le projet passe dans les mains du **BTP et des financiers**, qui créent **la filiale de l'entreprise NGE, nommée ATOSCA**, pour récupérer la concession de 55 ans. Comme le trafic attendu est trop faible, les pouvoirs publics, radins à l'investissement, s'engagent à couvrir le déficit potentiel.

Reste alors à faire quelques études, les fouilles archéologiques, mais surtout à obtenir **l'ultime feu vert : l'autorisation environnementale**. Au terme d'une enquête publique environnementale – très à charge – et d'avis consultatifs défavorables de la part d'institutions reconnues, **le préfet donne sa signature le Lundi 1^{er} Mars 2023, les travaux et les coupes peuvent commencer**.

53KM DE LUTTE



LES PROS-A69

En 2023, le projet est largement soutenu par les différents échelons politiques, le lobbying de Pierre Fabre et du BTP ayant fait son œuvre.

Ainsi **Pascal Bugis**, en route pour 25 ans de Mairie à Castres après quatre mandats, est un des plus fervents défenseurs du projet suivi de près par **Jean-Louis Hormière** à Puylaurens et **Jean-Luc Alibert** à Soual. Mais Pierre Fabre peut surtout compter sur le très droitard **Bernard Carayon**, qui va sur ses 31 ans de mairie à Lavaur, cumulard député-maire jusqu'en 2012, ancien du syndicat fasciste GUD.

Face à lui, c'est le macroniste **Jean Terlier** qui a remporté le siège en 2017 et pris sa suite sur le dossier avec une constance déconcertante, et pour cause, sa femme est directrice de communication de l'Empire Pierre Fabre...

Tout ce petit monde forme un réseau d'hommes bien soudés pour leurs petits intérêts politiques personnels, mais ça ne s'arrête pas là.

Au niveau départemental et régional, le PS s'aligne par les voix de **Christophe Ramond** et **Carole Delga** pour qui « à Castres, ça suinte la misère », mais qui abandonne la ligne de chemin de fer.

Enfin, au niveau national, **la macronie** est reconnaissante des financeurs de sa campagne de 2017 et remercie sans nuance les actionnaires d'ATOSCA en soutenant le projet sous prétexte d'intérêt public, de parcours démocratique réussi et d'état de droit.



LES ANTI-A69

L'époque contemporaine commence en novembre 2021 après la victoire du collectif « Stop Carrières Montcabrier » qui a obtenu une autoroute sans carrière. **La Voie Est Libre** prend la suite et s'active sur l'ensemble du tracé. Le collectif mène de nombreuses actions d'informations et de sensibilisation à travers des saynètes théâtrales et un ton décalé. Il engage aussi, aux côtés d'associations écologistes, plusieurs recours juridiques et se présente aux comités de suivi du projet. Un an après sa création, dès la rentrée 2022, le collectif commence à tisser des alliances et accompagne les nombreuses initiatives parallèles.

Fin 2022, c'est **Extinction Rébellion Toulouse** qui se joint à la lutte, en bloquant la déviation de Soual, en occupant une maison expropriée ou en envahissant le siège de Pierre Fabre.

Puis, les **Soulèvements de la Terre** rejoignent la lutte notamment en vue de la grande manifestation nationale « Sortie de Route » en Avril. Depuis, ce sont 3 grosses mobilisations qui ont été coorganisées. La **Confédération Paysanne** se joint activement à la lutte à cette date et poursuit aujourd'hui la lutte notamment avec la **ZAD**.

À partir de Mars 2023, le **GNSA (Groupe National de Surveillance des Arbres)** s'engage fortement sur le sujet des arbres, en particulier à Vendine où des grimpeurs occupent les arbres. Puis, son engagement se poursuit lors des manifestations, auprès des élu.e.s et encore plus fortement à l'automne à la reprise des coupes lors des « campings ».

A partir de l'été 2023, des **collectifs d'habitants « Sans Bitume »** voient le jour, pointant du doigt le fléau sanitaire des centrales à bitume et mobilisant un public très large et à l'ancrage territorial fort. Sans se positionner formellement contre l'A69, ces collectifs renforcent la dynamique en rassemblant de nouvelles personnes.

Fin Août 2023, le **contre-projet alternatif à l'autoroute, « Une Autre Voie »** est révélé et fédère largement autour d'une vision positive de la lutte, il passe les portes de l'assemblée nationale et est particulièrement remarqué par les expert.e.s des mobilités. Sans constituer véritablement un collectif, il rassemble tout de même des énergies autour d'actions d'information grand public et d'actions à vélo.

Après la manifestation d'Octobre, le **Labo Des Terres** voit le jour. Il rassemble des dizaines de militant.e.s qui occupent légalement ou non des lieux du tracé et s'engage sur l'occupation des derniers arbres debout.

Enfin, à partir de l'occupation de la **Crem'Arbre**, un groupe s'organise jusqu'à appeler à la ZAD le 24 Décembre puis se revendiquer comme tel en janvier 2024 ouvrant bientôt de nouveaux lieux de Verfeil à Saïx.

Par ailleurs la lutte se nourrit aussi des engagements importants de **nombreuses organisations** à l'image de Greenpeace Toulouse, Dernière Rénovation, ANV Cop21 Toulouse, quelques partis politiques, ATTAC, FSU, Solidaires, la CGT, la BASE Toulouse, l'Atécopol et de nombreux relais ailleurs en France.



ACTE 1 : LVEL RÉACTIVE LA LUTTE FACE AUX AVANCÉES ADMINISTRATIVES

27 Novembre 2021

Création du collectif citoyen La Voie est Libre (LVEL)

C'est d'un formidable élan citoyen pour l'intérêt général que naît le Collectif La Voie Est Libre créé pour défendre avec force un aménagement routier sécurisé et accessible à tous.

Le samedi 27 novembre 2021, iels sont une centaine de citoyen·ne·s à converger de toute la vallée à la salle des fêtes de Cuq-Toulza, pour organiser la lutte contre le projet d'autoroute Castres-Toulouse, payante et inutile, et pour l'aménagement de l'existant au bénéfice et pour la sécurité de tous.

27/11/2021

Actions symboliques devant les mairies

3 lundis d'affilé, LVEL rassemble pour des actions symboliques les opposant·es au projet devant les maires de Saïx, Verfeil, Castres et Mazamet. Un premier contact pour ouvrir largement le collectif aux populations locales.

18/04/2022

Signature du contrat de concession

NGE signe le contrat qui lui offre une des plus longues concessions autoroutières de France : 55 ans (contre 20 ans ailleurs). L'entreprise du BTP s'associe aux financiers très proches de la macronie pour mettre sur pied ATOSCA qui engrangera les bénéfices.

08/05/2022

Des moissons, pas du goudron !

Rassemblement citoyen organisé par LVEL à Teulat : 300 personnes se mobilisent de nouveau dans cette commune Tarnaise qui serait coupée en deux par l'autoroute.

21/09/2022

Communiqué de Pierre Fabre

Bien content de l'arrivée de son autoroute, le groupe persiste et signe par un communiqué de presse (https://t.ly/3t3_e). Les 700 cadres sup' de la

multinationale pourront bientôt travailler un peu plus, ou venir d'un peu plus loin.

23/09/2022

Avis Négatif du CNPN

Le Conseil National de Protection de la Nature rend un avis négatif en pointant du doigt les nombreuses atteintes à l'environnement et le manque d'intérêt public majeur. (t.ly/P2xsE)

26/09/2022

Manifestation en soutien à un agriculteur exproprié

Contre l'artificialisation des terres agricoles de Jean-Guillaume une manifestation est organisée. Plusieurs joyeux dépiquetages (arrachage des piquets de chantier) sont réalisés.

21 au 24/10/2022

La Grande Marche contre l'A69

Entre Verfeil et Castres, LVEL organise une grande marche pendant laquelle 400 personnes vont parcourir le tracé pour constater l'ampleur de l'autoroute sur les paysages et zones naturelles. Entre haltes festives, pauses naturalistes et moments de visibilité sur la nationale, cet évènement permet de franchir un seuil dans le rapport de force et l'engagement citoyen, avec plus de 400 personnes mobilisées lors des temps forts.



26/11/2022

Le Gros Bal des Fouilles

À l'occasion de l'ouverture de l'Enquête Publique Environnementale le lundi suivant, LVEL invite les citoyen·nes à se retrouver pour un moment convivial et les inciter à participer à l'enquête, tout en venant prendre conscience de la mascarade des « fouilles archéologiques préventives » qui saccagent les terres du tracé avant même la délivrance de l'autorisation environnementale.

06/12/2022

Désarmement d'une pelleteuse de fouilles archéologiques

Le collectif « La Buse » revendique la casse de l'habitacle d'une pelleteuse et l'obstruction des pots d'échappement. Cette dernière servait dans le cadre de fouilles préalables obligatoires.



ACTE 2 : CONVERGENCE LORS DES PREMIERS TRAVAUX

14/12/2022

Action XR Santasphalte

Alors que la déviation de Soual serait privatisée et le cœur de village congestionné, le blocage de la déviation est organisé avec une animation théâtrale en centre-bourg. 9 militant.e.s seront poursuivi.es sans garde-à-vue et condamné.es par une ordonnance pénale reçue en septembre 2023 à des amendes de 400€ ou 600€ pour ceux qui avaient déjà un casier judiciaire. Certain.es d'entre elleux contesteront cette ordonnance pénale et se verront convoqué.es à une audience pour septembre 2024.

02/02/2023

Demande de remise en État par le procureur

Pour accélérer les travaux, NGE bouche des cavités habitées par des chiroptères dans des arbres en dehors de tout cadre légal. Saisi par LVEL, le procureur de Castres enjoint l'entreprise à déboucher les accès. Ce fut le seul acte pris par le procureur contre la société NGE qui n'a pourtant pas cessé d'outre-passer le droit de l'environnement.

02/02/2023

XR Toulouse se déclare en lutte contre l'A69

Après des mois de soutien à la lutte, le groupe local s'engage publiquement dans la lutte avec une communication revendicative.

04/02/2023

Action d'occupation Arahna par XR

En pleine période de fouilles archéologiques, les premières maisons expropriées servent de bureaux. À Saint Germain-des-Prés, au lieu-dit En Sarrat, une soixantaine de militant.es tentent d'en ré-occuper une. Mais le déploiement est vite entravé par une arrivée massive de gendarmes qui évacuent une à une les personnes en embarquant la moitié d'entre elles en contrôles d'identité. Quelques unes sortent sous X.

08/02/2023

La revanche des chauves-souris

Des membres d'LVEL envahissent et encerclent symboliquement le bâtiment d'NGE. Déguisé.es en chauves-souris menacées, iels en appellent aussi à l'imaginaire de Batman contre les vilains.

09/02/2023

Avis favorable de la commission d'enquête publique environnementale

Dernière étape de consultation, cet avis est un véritable coup dur. Malgré les 6266 avis déposés à 90% défavorables au projet, les commissaires donnent leur feu vert avec 2 réserves jamais levées...

10/02/2023

Incendie de véhicules NGE à Muret

Dans la nuit, 2 camionnettes NGE prennent feu. Une personne suspectée est jugée le 18 Janvier 2023 sur la seule base d'une présence d'ADN à proximité. La procureure requiert 12 mois de prison, dont 6 fermes sous bracelet électronique. Ce seront finalement 8 mois avec sursis sans inscription au casier.

14/02/2023

Tag des bureaux de NGE-ATOSCA par XR

18/02/2023

Action Mille Sabords

Pour dénoncer le lobbying du groupe Pierre Fabre, des dizaines de militant·es envahissent le siège de toute part. Une immense autoroute symbolique est déployée en plein cœur du site qui verra bientôt ses cadres supérieur·es venir d'encore plus loin ainsi qu'une banderole « Pierre Fabre, le Greenwashing ne lavera pas tes mains sales ». Les interpellations sont



nombreuses et quelques personnes sont poursuivies pour tags avec une audience le 23 Avril 2024.

27/02/2023

Tag des mairies de Puylaurens et Soual

Dans la nuit, les 2 bâtiments sont tagués pour dénoncer la part des financements locaux engagés par les maires. Malgré un nettoyage à l'eau en 20 minutes, une perquisition est réalisée à peine trois jours plus tard à cause d'une plaque d'immatriculation identifiée par radar, le domicile est retourné de fond en comble et la personne est interdite de Tarn. Le 8 novembre, elle est condamnée à 1 500€ d'amende, à 6 584,64€ de dommages et intérêt pour le nettoyage et 1 000€ pour diffamation du Maire de Puylaurens.

1/03/2023

Feu vert du Préfet

Le préfet donne son accord le 1 mars pour un début de chantier. Une course contre l'abattage des arbres commence, 4 semaines avant la fin de la période légale des coupes, le 31 Mars.

8/03/2023

Premières écureuilles face aux abattages

Dès les premiers abattages, 3 femmes montent dans un arbre imminemment menacé, sous les yeux des ouvriers bûcherons. Elles tiennent bon jusqu'à ce qu'elle soient contraintes de descendre par la force et l'intervention d'une unité spécialisée en délogement d'activistes, la CNAMO (t.ly/GXIEu), après des heures d'occupation.

10/03/2023

Cloutage des arbres

Dans la nuit, XR plante des petits clous en informant les ouvriers par un affichage. Les tronçonneuses ne seront pas gênées, les arbres abattus.

15/03/2023

Blocage de machines

XR se mobilise tôt le matin pour bloquer le déploiement des machines et quitte sans poursuites la zone de stockage.

19/03/2023

V comme Vendine !

LVEL propose un rassemblement citoyen et festif au pied de la magnifique allée de Platanes de Vendine, et annonce leur potentielle coupe imminente.

20/03/2023

Occupation des arbres des Obits, à Lacroisille

Deux personnes montent aux arbres sans équipement alors que les coupes allaient commencer.

21/03/2023

Autour de Thomas Brail, le Camping des Platanes naît

Le camping de Vendine, dit « Camping des Platanes », est né : habitant·es et militant·es se retrouvent jour et nuit pour soutenir les écureuil·les qui rejoignent les cimes. Progressivement, des tentes sont installées, puis barnums et divers équipements sont construits.

22/03/2023

Interruption des abattages de haut vol

Alors qu'une abatteuse est en pleine action à deux pas du platane occupé par Thomas Brail, un autre militant déjoue prodigieusement l'important dispositif policier et parvient à atteindre la machine et grimper tout en haut de son bras. La CNAMO, mise à disposition pour l'opération intervient rapidement. Cette interruption offre aux platanes un répit pour un été supplémentaire. En effet, le procureur obtient que NGE cesse ses activités à Vendine pour cause de mise en danger et faute de conformité.

Nouvelle interruption d'une abatteuse

La même journée, deux militantes grimpent en haut d'une abatteuse au carrefour des chaînes. Incroyable journée. La CNAMO étant déjà repartie, la gendarmerie fait intervenir la grande échelle des pompiers et deux négociateurs spécialisés de la gendarmerie. Après un échange croisé avec le procureur et leur avocate, et une fois la journée de travail terminée, les 2 militantes acceptent de descendre sans poursuite à la tombée du jour.

27/03/2023

Blocage des abatteuses

Au matin avant l'aube, un groupe d'activistes s'accroche sur deux abatteuses stationnées à Verfeil, sous les yeux médusés de la sécurité. Iels sont délogé·es par la gendarmerie, placé·es en garde à vue et déferré·es au tribunal de Toulouse devant le Juge des libertés et de la détention qui leur impose un contrôle judiciaire avec interdiction des zones de chantier. À leur procès le 17 Janvier, iel obtiennent une relaxe en vertu de la liberté d'expression. Le parquet fait appel.

29/03/2023

Mobilisation face aux abattages à Saïx

Malgré la présence de dizaines de personnes, et à une poignée de jour de la fin légale des abattages, une partie d'un alignement de platanes tombe sous la protection des gendarmes.

31/03/2023

Dernier jour d'abattage

Ce jour, ATOSCA joue la carte surprise en s'attaquant aux arbres dans la zone humide classée Natura 2000 en bordure de la rivière Agoût (côté Est sur la commune de Castres). La zone est stratégique car c'est là que doit être réalisé le plus gros ouvrage d'art du chantier (le viaduc de l'Agoût).

Malgré la présence de dizaines d'opposant·e·s tout l'après midi, la présence d'un dispositif policier toujours plus démesuré empêchera une fois de plus toute entrave aux travaux.



07/04/2023

Les Soulèvements de la Terre se joignent à la lutte en inscrivant Sortie de Route à leur calendrier

19/04/2023

Peinturlurage du Conseil Régional par Dernière Rénovation

Dernière Rénovation repeint la façade de l'Hôtel de région pour dénoncer l'entêtement de Carole Delga, présidente PS de la région Occitanie et fervente promotrice du projet.

22 et 23/04/2023

Manif'action Sortie de Route

60 organisations signataires et 8200 manifestant·es se mobilisent lors de ce grand week-end : le « vol » de la déviation de Soual est mis en lumière par une manifestation massive, festive et populaire et par la construction d'un mur symbolique sur ce tronçon actuellement public et gratuit. Dans la suite de la « Guerre de l'eau » et l'annonce de la dissolution des Soulèvements de la Terre, le sujet de l'A69 est propulsé en tête de l'actualité nationale et bénéficie d'un écho médiatique d'ampleur.

800 gendarmes sont mobilisé·e·s, la préfecture annonçait 1000 à 2000 personnes. D'importants contrôles sont réalisés. La manifestation est d'abord autorisée uniquement sur la RN126, puis les zones rouges avoisinantes sont levées une fois le lieu de camp révélé, suite à des négociations tardives sans lesquelles la manifestation n'aurait pu se lancer. Les forces de l'ordre, conformément aux engagements de la préfecture se tiennent quasi-invisibles, quoi que bien présentes.





02/05/2023

Clément Beaune confirme le projet

Malgré sa promesse de passage en revue de tous les projets autoroutiers, le Ministre délégué aux transports confirme le projet A69 et ne dit mot sur les autres projets en France. La Déroute des Routes, collectif de collectifs anti-routes, est particulièrement attentive aux nouvelles annonces alors qu'une cinquantaine de projets routiers sont dans les cartons. À priori, des annonces doivent être faites en Janvier.

ENTRACTE : ÉTÉ DE PRÉPARATION ET NOUVELLES DYNAMIQUES

15/06/2023

Un foot sans fin

Alors que le stade de Montcabrier est menacé d'autoroutisation, une partie de foot illimitée est organisée avant le début des fouilles archéologiques. L'objectif est de rassembler largement autour de ce facteur de lien local. Mais la préfecture arbitre en faveur de l'A69 et empêche les dizaines de personnes de démarrer la partie. Aujourd'hui, le stade est hors service, la mairie a reçu son billet mais pas le foncier pour ré-aménager un stade.

24/06/2023

Bal des étangs

En plein été, le bal des étangs, journée mêlant activités pour les enfants, conférences et concerts, est organisé sur le lieu de la manifestation d'avril, Sortie de Route. Cet évènement festif permet de clôturer l'année à côté du Jardin 126 et d'ouvrir les perspectives sur l'été et la rentrée.

Eté 2023

Création du collectif Lauragais sans Bitume (LSB)

Ce nouveau collectif d'habitant·es des communes se trouvant sur tracé du projet d'autoroute, inquiet·es pour leur santé, celles de leurs enfants, ainsi que pour la pollution des terres, de l'eau et de l'air, se mobilise contre l'implantation de deux usines d'enrobés à chaud dans le Lauragais. Pour elleux, ce sont de véritables bombes sanitaires qui doivent être installées pour de longs mois, voire des années, près de nombreuses écoles, fermes, et habitations.

29/08/2023

Présentation du projet alternatif « Une Autre Voie » (UAV)

Au cinéma Utopia du quartier Borderouge à Toulouse, LVEL présente à la presse le projet alternatif citoyen à l'autoroute¹, développé en collaboration avec l'urbaniste-paysagiste Karim Lahiani. Le projet se concentre sur 3 axes : améliorer la ligne ferroviaire, proposer la première Véloroute Nationale, et réaménager de la RN126 pour accueillir plus de transports en commun.

1 uneautrevoieorg.wordpress.com

ACTE 3 : ABATTAGES, CAMPINGS ET GRÈVES DE LA FAIM

31/08/2023

Reprise des abattages

Face à la menace de la reprise des abattages possible dès le 1er septembre, des manifestant·es se retrouvent à Vendine pour empêcher leur coupe. La gendarmerie présente bloque tous les accès depuis deux jours sous prétexte d'une battue administrative et protège l'abatteuse qui, dès minuit, au mépris des règles de sécurité, commence les abattages. Les manifestant·es présent·es sont gazé·es, une personne est violemment interpellée. Pendant ce temps, d'autres écureuils s'installent dans les arbres du lieu-dit la Bourrelie à Saint-Germain-des-Près, pour protéger les arbres de ce site également menacé par les abattages.

01/09/2023

Début des grèves de la faim

Thomas Brail lance le bal. La période des campings est relancée, tous les dimanches des points d'étapes sont faits à la Bourrelie. Des dizaines de personnes rejoignent ces lieux de résistance en soutien aux écureuils qui occupent jour et nuit les arbres jusqu'à 3 endroits différents. Un réseau d'«abeilles» s'organise pour alimenter 2 fois par jours les activistes. Sans surprise, il est principalement composé de femmes. Au fur et à mesure des grimpeur·euses affluent de toute la France.

07/09/2023

Olga entre en Grève de la Faim

Première suiveuse, Olga ouvre la voie au mouvement des grèves de la faim depuis le sol, dans le Tarn, ailleurs en France et jusqu'au Burkina Faso.

10/09 : Marion & Reva

12/09 : Victoria, Matthieu et Bernard

13/09 : Celik

15/09 : Mahamoudou, Martin et Latifa

18/09 : Françoise

23/09 : Yasmine et Camille

01/10 : Nicolas



11/09/2023

3 écureuils s'installent devant le Conseil Régional

Pour insister sur le poids de Carole Delga et favoriser les opportunités de dialogue.

12/09/2023

Ouverture d'une série de rassemblements

Pendant toute la période des grèves de la faim, des rassemblements sont organisés très régulièrement à Toulouse, dans le Tarn et à Paris. Ils rassemblent souvent plusieurs centaines de personnes et permettent de faire un point d'étape sur la lutte et les échanges en cours avec les pouvoirs publics.

À Paris, de nombreux·ses élu·es se déplacent et en profitent parfois pour rejoindre les 2 écureuils dans le platane. Ces rassemblements parisiens finissent réprimés par la police.

À Toulouse, chaque occasion est teintée d'un geste original (sélection) :

- 19 Septembre : les portraits des grévistes sont placés au pied de l'immense photo de Jean Jaurès
- 25 Septembre : l'Atécopol, collectif de scientifiques toulousains, est présente en nombre au lendemain de leur lettre ouverte contre l'A69
- 3 Octobre : place du Capitole, les centaines de citoyen·nes construisent le mur symbolique dans lequel foncent les élu·es, en mémoire de la manifestation Sortie de Route.



- 9 Octobre : l'état de droit est symboliquement enterré suite à sa lente agonie imposée par des ministres et élu·es. Malgré leur rhétorique, iels ont bafoué les fondements en passant en force sans attendre l'étude du recours sur le fond par la justice.
- *Mais aussi les 12, 18, 20, 28 Septembre et les 4 et 9 Octobre.*

21/09/2023

Interruption du Forum « Transformons la France »

Face au Green Washing décomplexé de Carole Delga et de Clément Beaune, XR interrompt le salon et dénonce la posture de la présidente de région.

24/09/2023

Les scientifiques de l'Atécopol prennent la parole

Dans une lettre ouverte, plus de 200 scientifiques du collectif de l'Atelier d'Écologie Politique de Toulouse appellent à renoncer au projet de l'A69 et soutiennent le projet alternatif.

26/09/2023

Présentation du projet « Une autre voie » à l'Assemblée Nationale devant les parlementaires

04/10/2023

Plus de 1 500 scientifiques contre l'A69

Par leur tribune « Pour nous, scientifiques, l'autoroute A69 est un de ces projets auxquels il faut renoncer », les signataires donnent un appui considérable aux opposant·es alors que le bras de fer des grèves de la faim permet d'observer quelques frémissements. (t.ly/o5wxk)

05/10/2023

Réunions d'information contre le bitume

Lauragais Sans Bitume part à la rencontre d'une dizaine de villages pour informer sur les risques des centrales d'enrobés à chaud : Le Faget, Lisle-sur-Tarn, Péchaudier, Saint-Germain-des-Prés, Lempaut, Vendine, Loubens-Lauragais, Toulouse, Teulat, Montans, Caraman, Maurens-Scopont ! En parallèle plusieurs collectifs se structurent pour former un mouvement populaire important.

09/10/2023

Début des grèves de la soif

Ce lundi, à 14h, Thomas, Celik et Reva entrent en grève de la soif après jusqu'à 39 jours de grève de la faim. Sous les yeux des journalistes, la police empêche la prise de parole initiale qui doit être déplacée. Les

grévistes ne pourront pas marcher entre les ministères comme convenu. Alors, ils s'installent à la passerelle Léopold-Sédar-Senghor où des centaines de personnes se relaient alors que les tractations avancent avec les ministères.

De nombreuses personnalités leurs rendent visite jusque tard dans la nuit où un groupe veillera jusqu'à l'aube.

10/10/2023

Fin de la grève de la soif, début d'une fausse trêve

A 4h du matin, Thomas Brail s'évanouit et est transporté en urgence à l'hôpital où il refuse toute hydratation.

En début d'après-midi, après des échanges en direct avec le ministère, ce dernier communique sur la suspension des abattages jusqu'au vendredi et l'organisation d'une réunion.

Sur cet accord, les grévistes se réhydratent, mais le deal cache un os... La réunion du vendredi est un simulacre de concertation qui ne permet aucune marge de manœuvre. De surcroît les défrichements n'ont pas cessés.

11/10/2023

La tribune bidon des pro-A69

Une tribune pro-A69 sort en grande pompe avec la soi-disant signature de 900 élu·e·s locaux·ales. Dans le détail on observe des signatures de l'autre bout du Tarn et des signatures forcées par le jeu d'alliances ou le manque de rigueur à l'enregistrement. La Dépêche titre « 900 maires du Tarn pour l'A69 »... il n'y a que 315 communes dans le département.

11/10/2023

Blocage du Capitole de Toulouse

Parce que Jean Luc Moudenc, maire de Toulouse, soutient le projet en sous-estimant la sur-congestion à venir du périphérique, Dernière Rénovation bloque l'entrée de la Mairie. Pas de poursuite.

Réunion-mascarade

La fameuse réunion obtenue à l'arrachée contre la fin des grèves de la soif est divisée en deux parties sous le contrôle méticuleux de la préfecture. La première période est réservée aux élu·es, parmi lesquelles les opposant·es bataillent à exprimer leur opinion. Le maire de Castres reçoit si mal le désaccord qu'il quitte l'entrevue avant la fin. Seulement après, les collectifs sont invités à se joindre à la réunion pour affiner la seule micro-question des compensations. Ç'en est trop, les représentant refusent la mascarade et la poursuite de ce jeu anti-démocratique.

16 et 17/10/2023

Évacuation de la Prade, de la Bourrelie et du Bernazobre

Ce lundi, après des semaines d'occupation et une non-réunion de non-échange, la gendarmerie bloque la route nationale pour faire intervenir des forces spéciales. En 2 jours, elle déloge les 3 campings. Les systèmes de ponts entre les arbres et les rations en hauteur n'auront pu que ralentir l'évacuation. Bilan : 3 procès, 14 personnes poursuivies et autant de contrôles judiciaires (interdiction de port d'arme, interdiction de chantier et pointage bimensuel).

Le 23 Janvier 2024, le premier procès est reporté faute de préparation du procureur et renvoyé en Janvier 2025, avec le maintien partiel des contrôles judiciaires.

Le 14 février 2024, un autre procès concernant deux écureuil·les est lui aussi reporté à Septembre 2024, les contrôles judiciaires sont allégés.

Le 19/03, celui de la Prade est reporté à Mai 2025, avec levé du pointage.





21/10/2023

Manif'Action No Macadam

Cette deuxième manif'action d'ampleur nationale réunit 10 000 personnes dans un élan encore plus riche et puissant face à NGE et consorts. Les six cortèges de la manifestation permettent d'exprimer une détermination dans la diversité des modes de lutte : des Naturalistes des Terres à la découverte de la biodiversité locale, une ribambelle de vélos, de joyeux tracteurs, une fière banderole déployée sur le site de l'entreprise Carayon impliquée dans le projet, une solide charpente portée à la Crémade pour inaugurer ce nouveau lieu d'occupation, rebaptisé « Crem'ZAD », où se tiennent plusieurs assemblées de lutte !

Voir aussi : lundi.am/D-or-et-de-platanes & lundi.am/Saix-symbole-d-une-depossession



Espoirs et mort d'une ZAD

Après deux fausses alertes à 4h et 6h du matin, la Crem'Zad se réveille et fait vivre son programme. Pour le midi, la cantine se déplace et commence le service, les enfants se baladent dans la vieille bâtisse et les scientifiques s'apprêtent à commencer une conférence. A 12h30, une poignée de minutes après nos premières alertes, les gendarmes se déploient en force : ils noient le lieu sous les lacrymogènes, mettant le feu au champ privé sur lequel se trouvent les manifestant·es qui s'activent pour éteindre les herbes sans que jamais les forces de l'ordre ni les pompiers n'interviennent ; deux blindés sont engagés.

En un quart d'heure le lieu est évacué, ne reste alors qu'un théâtre de désolation : la vie comme arrêtée. Pour la forme, les quelques centaines de manifestant·e·s tentent des percées, mais le millier de gendarmes reste sur sa position et les murs anti-émeutes se dressent lentement pour clôturer la journée. Une AG finale observe la mort de la ZAD.



ACTE 4 : COMPOSITION ET OCCUPATIONS

23/10/2023

Création du Labo des Terres

Déterminées à poursuivre la lutte de chaque instant, des dizaines de personnes cherchent une alternative à la ZAD pour lutter sur le terrain. À Lacroisille, un nouveau lieu leur ouvre ses portes : un ancien laboratoire d'hydrogéologie à deux pas du tracé. Le groupe s'y installe et affirme bientôt son identité radicale, transféministe, anti-raciste et anti-autoritaire.

29/10/2023

Camping des crêtes

Tard le soir, alors que les abatteurs et leurs défricheuses avaient commencés à s'attaquer à cette forêt les jours précédents, une petite équipe monte aux chênes multisentennaires, bloquant ainsi les coupes pour les semaines à venir.

01 au 04/11/2023

Le Cyclotour

Pour visibiliser le projet d'Une Autre Voie et faire vivre concrètement l'horizon désirable du projet alternatif, des dizaines de personnes se retrouvent pour rouler le long du tracé au rythme de haltes festives et de réunions d'information sur le projet.



07/11/2023

Pétition à l'assemblée nationale

A projet de niveau national : solutions nationales. Pour élucider les potentielles connivences entre acteurs privés et publics, une commission d'enquête parlementaire apparaît comme un excellent outil, imposant l'audition sur l'honneur des parties prenantes. Le 20 Décembre avec plus de 5 fois le niveau minimum, soit 50 000 signatures, la pétition passe le premier round ; un débat aura bien lieu à partir du 6 février 2024.

9 & 10/11/2023

Évacuation du Camping des Crêtes

Avant l'aube, les gendarmes se déploient et encerclent le site. Les cinq écureuils s'organisent rapidement pour monter en haut des arbres. Au terme de la journée, seul·es trois d'entre eux sont délogé·e·s et placé·es en garde à vue. Les deux autres sont assiégé·e·s, affamé·e·s et privé·e·s de leurs vêtements chauds et secs en cette période glaciale et pluvieuse. Le lendemain, faute de réussir à les atteindre, la gendarmerie entame les négociations avec les deux personnes isolées, affaiblies et trempées. Elles acceptent de descendre sans poursuites et en récupérant leur matériel. En début d'après midi, les chênes centenaires tombent. Les militant.e.s écotent d'un contrôle judiciaire (interdiction de port d'armes et pointage bimensuel), avec procès le 19 Mars 2023. L'audience sera reportée à Mai 2025 et le contrôle judiciaire sera allégé.

09/11/2023

Occupation de la forêt de Sherwood

Alors que le camping des Crêtes est assiégé, une équipe interrompt les coupes de nuit et s'installe dans cette forêt de chênes à Cuq-Toulza.

10 au 12/02/2023

Siège de la Gendarmerie au Camping de Sherwood

Dès l'aube la gendarmerie passe, suivie en tout début d'après midi par le PSIG qui assiège le lieu. Les écureuil·les sont assoifé·es, affamé·es et privé·es de sommeil. Autour d'eux, les arbres sont abattus vendredi, menaçant de les emporter dans leur chute. Après 72h de siège, leur santé est clairement mise en danger.

12/11/2023

Création de la Crem'Arbre

En pleine nuit une petite équipe se déploie dans cette magnifique petit forêt et occupent une poignée d'arbres multi-centenaires. Quelques jours plus

tard, après que l'installation dans les arbres ait été consolidée, l'occupation au sol se développe, bientôt la Crem'Arbre changera de dimension.

12/11/2023

Manifestation au départ de Cuq

En réaction aux multiples privations, 250 personnes s'engagent en direction de Sherwood, déterminées à ravitailler les écureuils. Une poignée de minutes avant leur arrivée, la gendarmerie lève le siège et libère ainsi les écureuils.

14/11/2023

Rassemblement à Toulouse

Alors que la période des coupes prend bientôt fin et pour rallier les toulousain·es aux occupations en cours, le Labo des Terres apporte une abatteuse (en carton) qui prend feu sous les applaudissements et les chants de joie du public.

16/11/2023

Abattages des arbres de Sherwood

Face aux rafales de vents à venir et après fragilisation des systèmes racinaires, les écureuils décident de descendre pour ne pas risquer un accident quasi-certain.

22/11/2023

Rassemblement à Castres

Alors que la ville est réputée pro-A69, ce sont près de 200 personnes qui se rassemblent au centre ville. Ensemble, elles déambulent à travers la récente histoire de la lutte : le sujet brûlant des centrales à bitume, la terrible répression et les écureuil.les. Deux d'entre elleux sont placés, sans motif, en contrôle d'identité au commissariat de Toulouse avant le déploiement d'une banderole dans un arbre.



26/11/2023

Manif Vendine contre Bitume

Pour cette première action des collectifs Sans Bitume, environ 400 personnes se déplacent non loin du site de la future centrale de Villeneuve-lès-Lavaur. Au terme de la marche, une fausse centrale à bitume prend feu.

27/11/2023

Boycott de Pierre Fabre

Première lobbyiste du projet, l'entreprise de pharmaco-cosmétique s'entête à défendre « son » autoroute. Malgré les emplois de nombreux tarnais·es et haut-garonnais·es, la colère ne désemplit pas. Un boycott est lancé et les stickers fleurissent dans les pharmacies et au delà. Le 1er décembre, la CGT Pierre Fabre, remet une couche et invite le groupe à retirer son soutien. Elle dénonce par ailleurs la menace des suppressions d'emplois.

9/12/2023

Manif'action contre le bitume

Alors que les usines à bitume deviennent un sujet brûlant, en la mémoire des 1 an du désarmement de l'usine Lafarge de Bouc-bel-air et à l'appel des Soulèvements de la Terre, 8 organisations locales décident de manifester contre le monde du béton et du bitume. La manif' prévoit de relier deux écoles primaires proches d'une des futures usines à bitume. Le départ se fait de l'école de Saint-Germain-des-Près, qui sera particulièrement exposée aux pollutions puisque située à 1km de la future usine. À l'approche de la centrale à Bitume de Puylaurens, la tentation de se réorienter est trop forte : les 1500 personnes dont certaines en combinaisons blanches en écho à l'action contre Lafarge, s'engagent donc du bas des cratères au haut des collines de fraisât pour en dénoncer la toxicité. Un algéco prend malencontreusement feu durant l'action. Aucune poursuite à ce jour.

Voir aussi : lundi.am/Du-9-au-12-decembre-4-journees-d-actions-contre-le-Beton



15/12/2023

Action contre Lafarge-Holcim par XR

Une série de camions Lafarge est désarmée dans la nuit. Les pneus sont percés et les vitres brisées. Aucune interpellation à ce jour.

21/12/2023

Réunion publique sur les centrales à Bitume

A Saint Germain Des Près, 5 semaines après la réunion d'information des collectifs sans bitume les pro-A69 que sont ATOSCA, la préfecture, Jean Terlier, NGE ainsi que la DREAL se réunissent pour répondre aux inquiétudes des Sans Bitumes. Si la DREAL apporte quelques réponses techniques et propose un plan original de surveillance des pollutions, le groupe ne parvient pas à convaincre l'assemblée qui reste perplexe.

21/12/2023

Évènement Sans Bitumes : Sortons de l'Ombre

Après des semaines de convergence des 12 collectifs « Sans Bitume », ces derniers créent un premier événement au château de Maurens-Scopont et se lancent ensemble dans la bataille juridique contre les centrales d'enrobés à chaud de bitume de l'A69.

Lauragais Sans Bitume - Puylaurens sans bitume – St Germain sans bitume
Rigoulet sans bitume - RPI Sans bitume - RPI des collines sans bitume -
Villeneuve sans bitume - Paysan.nes sans bitume - No bitume
Stopenrobes81 - Nature et vie sur les coteaux - Blan sans bitume.



ACTE 5 : 53KM DE ZAD

24/12/2023

L'appel à la ZAD de la Crem'Arbre

A un mois et demi de la reprise des coupes, les résident.es appellent à la ZAD dans plusieurs langues. Leur message sera entendu dès janvier avec l'arrivée de dizaines de personnes de toute la France et d'Europe. De fait, l'occupation à la Crem'Arbre devient une ZAD et toujours plus de constructions dans les arbres ou au sol apparaissent.

17/01/2024

Lancement du Carnaval contre la MAFIA69

Pour dénoncer et visibiliser le système politico-financier structuré derrière le projet, les collectifs organisent une campagne d'actions et de révélations.

20/01/2024

Manifestation Carnaval interdite au centre de Castres.

Alors que la manifestation était annoncée festive, la préfecture interdit l'évènement et verrouille la ville avec des dizaines de cars de CRS. La centaine de personnes présente malgré tout arborent des déguisements colorés et constatent la répression en cours.

Saccage de la ZAD par les gendarmes

Vers 14h30 et alors même que la manifestation à Castres est toujours en cours, la Crem'Arbre est surprise par un déploiement considérable de gendarmes. En une poignée de minutes les écureuil·les sont en haut des



arbres et le sol évacué. Déjà une manif' de reprise est annoncée pour le lendemain.

Tout l'après midi, les militaires procèdent à un saccage méticuleux du lieu en détruisant à la pelleteuse chaque seau, chaise ou planche de bois. Avant de partir, l'engin laboure profondément le champ à grande pelletées. A 18h30, le dispositif est levé, le calme retrouvé. L'heure est à la fête, ils n'auront pas les arbres. 8 personnes sont contrôlées et convoquées en audition libre, comme toutes les personnes qui se sont faites voler du matériel et souhaitent le récupérer.

21/01/2024

Deux jours de présence militaire

Alors que la manif' est transformée en chantier, la gendarmerie revient pour, dit-elle, nettoyer la route. Quelques confrontations ont lieu. Le Lundi, la gendarmerie revient de nouveau avec des équipes municipales pour évacuer les barricades et libérer la route.

24/01/2024

Blocage de la centrale à Bitume par les Paysan·nes

En plein mouvement agricole, les agriculteur·ices, notamment de la confédération paysanne, bloquent la déviation de Puylaurens et la centrale à Bitume de l'A69. Deux heures après leur installation les mêmes gendarmes qu'à l'accoutumée arrivent et demandent si le blocage est pour le mouvement agricole ou contre l'A69 afin de choisir le niveau de répression à appliquer. Finalement cette fois-ci, ils n'auront fait que mettre en place les itinéraires alternatifs.

29/01/2024

Les banques de l'A69 sont carnavalisées

A Toulouse, Extinction Rébellion couvre de tags et de confettis et bouche le port carte bleue de plusieurs distributeurs de banques financeuses du projet. Aucune poursuite à ce jour.

05/02/2024

Présentation du volet ferroviaire d'Une Autre Voie

Après des mois de travail, le volet ferroviaire de l'alternative à l'A69 Une Autre Voie est publié. Il détruit, preuves à l'appui, le discours de Carole Delga sur la liaison ferroviaire Castres-Toulouse en proposant un développement de l'offre à un coût 10 fois moindre que le projet régional rejeté par la présidente.

Carnaval à Toulouse réprimé

A Toulouse, un rassemblement carnavalesque place du Capitole est lourdement réprimé par les CRS, déployé·es largement en avance et en nombre, qui interpellent et placent en garde à vue plusieurs personnes, bloquent tous les accès de cartons de tracts, petite enceinte et grandes mascottes.



Cela n'empêche pas les prises de parole, poèmes et chants en effectif réduit.

06/02/2024

Rassemblement à Paris

Passerelle Léopold-Sédar-Senghor, où les grèves de la soif d'octobre avaient pris fin, quelques dizaines de personnes, dont des député·es se rassemblent en solidarité à la ZAD et pour dénoncer la MAFIA69 à la veille de l'étude par la commission parlementaire de la pétition d'LVEL.



07/02/2024

Débat en commission parlementaire

Nouveau cirque institutionnel, la commission parlementaire, conformément à son engagement de mise en débat de la pétition d'LVEL après que la rapporteure (LREM) ait auditionné plusieurs acteur·ices. Après un énoncé lunaire, elle conclue que les débats à venir ne pourront mener à rien étant donné que le chantier est en cours. Les député·es se positionnent avec une séparation NUPES/non-NUPES claire. Les pro-A69 défendent en particulier le désenclavement.

09//02/2024

Intervention de la gendarmerie

A la veille de La Cabanade, la préfecture fait évacuer la route de la Crémade et détruire les constructions attenantes à la parcelle des écureuil.les. Début d'intervention à 14h55, départ au coucher de soleil sous une pluie de lacrymogènes.

Parmi les interpellé·es, une personne est placée 2 jours en détention provisoire et est condamnée à 6 mois de prison avec sursis pour avoir renvoyé, à la main et à visage découvert, des palets de lacrymogènes.

Une autre est condamné à 4 mois de prison aménagés sous bracelet.



La Cabanade

En soutien à la ZAD et à quelques jours de la reprise des coupes, un week-end de construction rassemble des centaines de personnes. Sous une météo désastreuse et malgré une répression importante avec des tirs de lacrymogènes sur la ZAD et l'interdiction de circulation à proximité du terrain privé, des chantiers et tables rondes ont lieu.

La présence d'une délégation d'activistes international·aux, dont notamment Greta Thunberg, ouvre une nouvelle perspective et apporte une visibilité médiatique considérable. Le soir, les 4 têtes géantes du Carnaval sont brûlées pour clôturer le mois d'action.



13/02/2024

Tribune de 500 soignant·es

Sur le média Reporterre, 500 soignant·es dénoncent les impacts sanitaires de l'A69 et de ses deux centrales à bitume.

14/02/2024

Intervention de la gendarmerie

À 15h43, 2 Unités de Force Mobile (UFM) se déploient à 150 mètres de la vigie. Les occupant·es ferment la porte et mettent en place les barricades. En quelques minutes, par l'usage massifs de gaz lacrymogènes, les unités récupèrent la route. Les trains sont annulés pour ne pas entraver l'opération.

À partir de 16h00, les gendarmes et fonctionnaires de Saix rassemblent tout ce qu'ils trouvent en tas, qu'ils noient sous l'essence puis y mettent le feu. L'intervention est complètement lunaire et les pompiers sur place sont associés au dispositif.

Le soir, la route est libérée sous une nouvelle pluie de lacrymogènes.

15/02/2024

Ouverture de la commission d'enquête parlementaire

Par l'exercice de son droit de tirage annuel unique, EELV obtient une commission d'enquête. Le parti obtient de droit le rôle de rapporteur qu'il donne à Christine Arrighi et c'est Jean Terlier qui prend la deuxième place, celle de président, après moults tergiversations et malgré les scandales de conflit d'intérêt. Karen Erodi et Anne Stambach-Terreñoir, deux autres députées historiques de la lutte, complètent les rôles clés.

Cette commission a les pouvoirs d'auditionner qui elle souhaite sur le volet légal et financier du projet, les invité·es sont obligé·es de se présenter et de parler sous serment.

Si les délais réglementaires sont de 6 mois d'enquête, les Jeux Olympiques de 2024 compriment la période et imposent une clôture avant l'été.

15/02/2024

Date légale de reprise des coupes

Jusqu'au 31 Mars, une nouvelle période de coupe est ouverte. Il reste encore plusieurs espaces boisés très variés. Cette fois-ci, aucune coupe n'aura lieu ce jour là contrairement aux abattages des platanes de Vendine, dès minuit le 1^{er} septembre.

Mise en place du siège de la Crem'Arbre

A 13h12, deux UFM sont de nouveau déployés et malgré une résistance acharnée, la route est perdue en une demi-heure. Fait marquant, le feu devient un outil de répression. Les gaz lacrymogènes déclenchent un incendie chez le voisin absent et brûle sa caravane sans intervention des pompiers (le 17/02). Les employé·es de la mairie de Saix attisent les flammes des tas au souffleur et décompactent les bottes de paille en feu directement en roulant dessus avec la benne de la mairie. Une pelle mécanique est également amenée sur la route pour dégager les débris du feu, suivie de près par les gendarmes qui n'hésitent pas à mettre en joue les militant·es au LBD.

Finalement au bout de quelques heures, les gendarmes rentrent dans le bois de la Crem'Arbre en passant par le jardin du château. Le site est rapidement évacué et occupé par les gendarmes. Les écureuil·les en place dans les arbres deviennent la seule force militante encore sur place.

Dès leur arrivée dans le bois, les gendarmes versent de l'essence aux pieds des arbres, acte particulièrement dangereux avec les tirs fréquents de palets lacrymogènes fumants.

Les écureuil·les sont noyé·es dans les fumées toxiques.

Le soir, une petite cabane est brûlée par les gendarmes et de gros projecteurs sont installés pour empêcher les occupant·es de dormir.

Une vigie de soutien se met en place toute la nuit auprès de la voie ferrée.

Le siège de la Crem'Arbre commence.



Création de la TaskForce

Scandalisées par les déclarations de la préfecture et la répression déployée sur les écureuil·les, un groupe de personnes se rassemble à partir de conversations numériques pour constituer un groupe de soutien.

Rapidement, le groupe met en place d'importantes campagnes de mailing de certain·es acteur·ices : sociétés d'abattage, élu·es, institutionnels...

16 au 24/03/2024

Évolutions à la ZAD

La Crem'arbre est assiégée jour et nuit, deux blindés Centaure sont mobilisés, il n'y aucune possibilité de ravitaillement. Les premières nuits, les écureuil·les sont harcelé·es par les CRS avec des bruits et lumières stroboscopiques. Au sol la CNAMO observe attentivement le réseau et NGE-ATOSCA commence à préparer les terrassements.

La ZAD se réorganise à 500m de là, sur le Bacamp. Une vigie quotidienne est mise en place auprès des écureuil·les et de multiples tentatives de ravitaillement s'organisent inlassablement au prix de multiples interpellations et certaines condamnations à des peines de prison ferme.

Le Dimanche 18, une manifestation de ravitaillement rassemble 350 personnes. Avec un parcours uniquement sur parcelles privées, un arrêté d'interdiction de manifestation tombe quand même pour servir la communication politique de la préfecture. A 15h, elle s'élançe en direction de la Crem'Arbre où des escadrons de gendarmerie sont venus renforcer le siège. A 16h, les militaires font exploser leur violence et arrosent le champ privé attendant de grenades en tous genres, tout en réalisant une charge sans pareil. 6 personnes sont interpellées et placées en garde-à-vue. Aucune poursuite n'est engagée sur des faits liés à leur interpellations mais des mini-délits, refus de signalétique en particulier, leur sont collés.

Par ailleurs, deux engins de l'entreprise de BTP voisine sont incendiées, cette dernière est notamment impliquée sur les gravières d'Ariège.

Fun fact : le Centaure à 750 000 euros et ses 14 Tonnes s'est embourbé dans l'argile tarnais. Il a fallu utiliser le treuil du second pour le sortir.

Le lundi 19, la CNAMO tente une évacuation et échoue. Celik entre en grève de la soif face aux premiers défrichements.

Le mardi 20, la CNAMO intervient de nouveau, elle parvient jusqu'à une cabane où elle désosse la structure pour atteindre les écureuil·les. Les deux plus menacés s'organisent pour que l'un d'eux puisse s'échapper. Celui qui

reste résiste pendant près d'une heure et demi aux coups et étranglements des gendarmes. En parallèle, l'échappé grimpe jusque dans la nacelle et récupère la tronçonneuse des gendarmes qui apprennent, dans leur oreillette, leur échec monumental.

Un troisième sous-officier rejoint ses collègues. En échange d'une descente sans résistance, l'écureuil·le obtient que la troisième personne et le matériel puissent rejoindre les autres arbres occupés.

Le premier écureuil évacué écope d'un procès pour entrave aux travaux d'utilité publique, sans contrôle judiciaire.

Ce même jour, **l'occupation de la Cal'Arbre est inaugurée** non loin de là dans de vieux chênes. **Le bois de Teulat est abattu** après un déploiement avorté.

Le mercredi 21, des arbres sont abattus. Celik arrête sa grève de la soif alors que son état de santé se dégrade considérablement, il sera évacué avec l'accord de la CNAMO et hospitalisé le jour suivant.

Le jeudi 22, le rapporteur spécial des Nations Unies sur les défenseurs de l'environnement, Michel Forst, vient sur place suite à plusieurs dépôts de



plainte. À son arrivée, la CNAMO parvient à attraper violemment un écureuil en risquant une chute dramatique. Ce dernier est amené en garde-à-vue puis placé sous contrôle judiciaire avec privation de Tarn jusqu'à son procès.

Le vendredi 24, alors qu'Ubac est malade, il demande une descente sans poursuite. Malgré l'accord explicite des gendarmes et son état de santé dégradé, il est placé en garde-à-vue et déféré. Il écope d'un contrôle judiciaire avec interdiction de Tarn et pointages réguliers. Dimanche, à la sortie du tribunal, 60 personnes se mobilisent pour l'accueillir.

Jusqu'au 27, les défrichements et terrassements se poursuivent, sans que la CNAMO, dans ses manœuvres approximatives, ne parvienne à faire quoi que ce soit de significatif.

Les jours suivants, la CNAMO accélère le saccage, et parvient, avec ses deux nacelles à descendre quelques écureuil·les. Quelques autres descendent de leur plein grè face à la violence déployée dans les arbres et l'envie de poursuivre la lutte au sol.



Le lundi 4 mars, jour 19, les avocat·es parviennent, en profitant de la pression politique et juridique, à ré-approvisionner les écureuil·les pour tenir quelques jours de plus.

Les semaines suivantes, la situation se stabilise. La CNAMO retente quelques interventions sans vraiment s'engager. Les pompiers/SMUR mesurent quelques variables des écureuil·les dont l'état se dégrade considérablement avec le refus de nouveaux ravitaillements. Un sac de médicaments est quand même monté, puis du sucre et du sel. Chaque



occasion est saisie pour glisser quelques clopes ou gélules de spiruline. Mais leur état se dégrade encore.

Dimanche 17, lors du désormais régulier rendez-vous avec la Confédération Paysanne, une petite centaine de personnes part soutenir les écureuil·les. Dans un moment d'inattention des gendarmes et de détermination collective le joyeux groupe rentre dans le dispositif et court jusqu'au pied des arbres. Alors que les gendarmes engagent la riposte un petit sac monte déjà le long d'un rappel jeté du haut des arbres. Bilan de la journée : 4 oranges, quelques barres chocolatées et 500g de noisettes.

Lundi 18, une grande course au ravitaillement est lancée. Plusieurs fois par jours des équipes s'organisent pour envoyer des « bolas » remplies de nourriture jusque dans les branches des arbres. À force de persévérance et au prix de gazages très intenses, quelques sachets finissent dans les arbres récupérés par les écureuil·les.

A Bruxelles, puis Bordeaux et Strasbourg des écureuil·les du GNSA s'installent dans les arbres des grandes métropoles pour alerter et interpeler les pouvoirs politiques.

Le 19, l'avocate et les écureuil·les obtiennent de pouvoir monter de l'eau et quelques cordes après que les dernières aient été saisies ou coupées par les gendarmes.

Des négociations très informelles dessinent la possibilité d'une descente sans poursuite et le non-abattage des arbres jusqu'à l'automne.

Vers la descente :

Le 21, les écureuil·les sont notifié·es d'un référé déposé par la préfecture à leur encontre pour « occupation du domaine public ». Cette dernière demande 300€/h/écureuil·le présent·e sur les parcelles de la Crem'. Pour toute l'équipe, c'est un coup dur. Les protections juridiques de la Crem' ont toutes sauté à cause du laxisme des autorités et la date de fin des coupes est encore loin. Le jugement est le 25 à 15h30, la notification sans doute le 27, la facture jusqu'au 1^{er} pourrait donc d'environ 100 000€.

En détail : ce type de procédure n'est pas tout à fait nouvelle et a déjà été appliquée à d'autres occupations. Il s'agit de faire valoir une occupation du domaine public par anticipation de la fin de période de concession (ici 55 ans), ainsi que l'urgence et l'utilité de faire évacuer les occupant·es qui privatiseraient le dit domaine public.

Le 22, on apprend, par un jeu de coups de fils et grâce à d'autres procédures juridiques en cours, que l'OFB a conclu à la présence de mésanges, sur la base des vidéos prises par les écureuil·les assiégé·es. Juridiquement, les arbres sont protégés par cette disposition depuis une dizaine de jours et le seront jusqu'au 1^{er} septembre.



Le dimanche 24, après avoir conclu les négociations et obtenu plus de précisions juridiques. Les 3 écureuil·les descendent.

Ce même jour, dans un moment de laisser-aller de la gendarmerie, la foule envahit le pied des arbres et deux nouveaux écureuil·les montent aux arbres, refusant de céder le lieu et de laisser à NGE le loisir de respecter l'interdiction d'abattage.



10/02/2024

Recours juridiques pour la Crem'Arbre

Le statut de la Crem'Arbre aurait dû être très protecteur. En effet, classée à fort enjeu écologique, elle ne peut être abattue avant le 1^{er} septembre d'après les textes réglementaires et l'autorisation environnementale, où c'est écrit noir sur blanc.

Ainsi, LVEL engage un Référé Pénal Environnemental au tribunal administratif de Toulouse le 10 février. Cette procédure interpelle le procureur qui peut faire stopper un délit à venir, mais ce dernier botte en touche et joue la montre. Le 19 février, ATOSCA commence ses abattages sous prétexte d'avoir fait passer un écologue et sans obtenir le déclassement nécessaire de la parcelle par la DREAL, malgré ses multiples demandes.

En détail : grâce à la commission d'enquête parlementaire, on apprend le 2 Avril que le DREAL avait informé la préfecture et ATOSCA de son refus de déclassement et donc de l'illégalité des abattages. Il a aussi été informé des coupes déjà réalisées. Il dit se réserver le droit d'engager des poursuites. Le 4 Avril, Martial Gerlinger, le DG d'ATOSCA reconnaît avoir fait abattre les arbres, en association avec la préfecture, sans déclassement et avec seulement un passage d'écologue.

19/02/2024

Installation de la Cal'Arbre

A quelques kilomètres de la Crem'Arbre, une autre parcelle est encore préservée des machines et une dizaine de chênes bicentenaires sont menacés d'abattage. Une équipe s'installe une nuit, bientôt rejointe par des dizaines d'autres personnes.

27/02/2024

Vu dans un arrêté préfectoral

« Considérant que le 27 février 2024 également, six engins de chantier de la société ACOSTA [sic] ont été dégradés (eau dans le réservoir, pare-brise cassé, ordinateur de bord détruit, flexibles sectionnés) »



14/03/2024

Pierre Fabre reconnaît financer l'A69

Alors que le groupe se sait acculé par la commission d'enquête parlementaire et le travail d'un journaliste d'investigation, son directeur général, Éric Ducournau, révèle la participation du groupe au groupement ATOSCA. Sans détailler les montants, il indique qu'avec 12 autres entreprises, Pierre Fabre possède 5,3 % des parts du concessionnaire depuis Aout 2023 via Tarn Sud Developpement.

Installation du Verger

En Haute-Garonne, à l'autre extrémité du tracé des occupations de Saïx, de nouveaux arbres sont occupés à Verfeil, sur le tracé de l'autoroute et sur une future « Zone de compensation ». Cette fois-ci, les locataires d'une maison appartenant désormais à ATOSCA, sont ravi·es de pouvoir associer leurs forces à celles de la ZAD.



30/03 au 1er/04/2024

Le printemps des ZAD

Pendant trois jours la ZAD organise différents temps aux tonalités très variées. Ils permettent de relier les lieux d'occupation et de soutenir les écureuil·les de la Crem'Arbre. Le 1^{er} Avril, une AG de lutte, écourtée par un assaut des gendarmes, ouvre une nouvelle page après la clôture de la période d'abattage.

Levée du siège du la Crem'Arbre

À 20h, après 47 jours de siège militaire, les gendarmes s'en vont. Cette dernière journée, en l'absence de gradé·es visibles sur place, les gendarmes ont fait preuve d'une violence nouvelle. Iels ont utilisé une dizaine de GM2L et sont allé·es à deux reprises et pour la première fois, à proximité du Bacamp, base arrière légale de la Crem', pour le gazer entièrement créant un nuage statique de lacrymogène.

Dès la levée du siège, le sol est réoccupé, les écureuil·les ré-alimenté·es et les rangées de barbelés coupés.

Récap' des descentes premier groupe et suivant·es

Ordre	Date	Type de descente	Détails
1	17/02	Libre, négociée sans poursuite.	-
2	20/02	CNAMO	Sans CJ, procès.
3	22/02	Accompagné d'un écureuil. État de santé critique.	Hospitalisé, sans poursuites
4	22/02	CNAMO, en présence de Michel Forst qui ne regardait pas.	CJ Tarn, procès.
5	24/02	Libre, négociée sans poursuite, mais finalement GAV.	CJ Tarn, procès.
6 et 7	28/02	CNAMO	CJ Tarn, procès.
8	28/02	Libre, avec récup' de son matériel.	CJ Tarn, procès.
9	29/02	Libre, négociée car hors tracé.	-
10 et 11	29/02	CNAMO, arme-locké·es dans la cabane.	CJ Tarn, procès.
12 et 13	01/03	Libre, sans négociation. GAV.	CJ Saix, procès.
14	02/03	Libre, négociée.	-
15	06/03	Libre, hospitalisation brève.	-
16	17/03	Libre, attrapé en récupérant un sac.	-
17 à 19	24/03	Libre, accueilli·es au sol par les soutiens	-

Parmi les deux écureuil·les remonté·es, l'une faisait déjà partie du premier groupe et avait été attrapée en voulant récupérer de la nourriture au sol. Autour du 30/31 par une magie secrète nocturne, un échange d'écureuil·les est réalisé dans le dos des gendarmes, permettant aussi de ravitailler les nouveleaux.

ÉLÉMENTS UTILES SUR L'OCCUPATION D'ARBRES

Le récap' :

Ce mode d'action a été véritablement efficace pour retarder les chantiers d'après les propos d'NGE et réunions du suivi. A Vendine, l'occupation a permis de repousser d'une saison la coupe des arbres, et d'autant les travaux sur site. Sur les sites de la Bourrelie à Saint Germain des Prés, de la Prade et du Bernazobre à Soual, difficile de savoir quel retard cela a causé. Aux Crêtes, le camping a tenu 2 semaines en interrompant un travail en cours. A Sherwood, l'occupation a tenu 7 jours sans que cela ne semble avoir trop freiné le chantier. A la Crem'Arbre, un siège total très important est mis en place avec un harcèlement visuel et sonore, une descente sans poursuite est proposée avant intervention par grande échelle puis nacelle de la CNAMO qui avance par abattages progressifs. Cette occupation a permis de décrocher un sursis incontestable d'une saison.

Globalement, le format « camping » nécessite autant qu'il permet une grande mobilisation et un soutien important en activant des réseaux de voisinage. Si l'installation sécurisée dans les arbres requiert un certain savoir faire, l'apprentissage de la grimpe d'arbres est assez rapide et accessible.

Les évac' :

S'agissant du délogement, voici les moyens mobilisés par la gendarmerie pour déloger les occupations :

- **En Boulou, 8 Mars** : Forte mobilisation de la gendarmerie qui bloque les accès aux personnes venant en soutien, délogement par la CNAMO après 5h d'occupation.
- **Abatteuse de Vendine le 22 Mars** : Très forte présence de gendarmes suréquipés notamment de LBD, qui encerclent la coupe, hélicoptère quasiment toute la matinée, CNAMO qui déloge rapidement l'écureuil machine
- **2ème Abatteuse du carrefour des chaînes, Appelle, le 22 Mars** : quelques gendarmes déployés progressivement toujours en protection de la coupe, ils n'hésitent pas à utiliser leur gazeuse à main sur les activistes lorsque celles-ci montent sur l'abatteuse. Une nacelle de pompier est mobilisée, la CNAMO est absente. Elles descendent en fin de journée sur négociation.

- **Vendine : en Mars, coupe des arbres alentours.** En Septembre, verrouillage du site par arrêté préfectoral sous prétexte de battue 48h avant la date de reprise des coupes. Très nombreux camions de gendarmerie, hélicoptère déployé dès le 27-28 août et pendant plusieurs jours.
- **Machines de Verfeil le 27 Mars :** vigile en surveillance placé dans un voiture qui dormait et a été réveillé par les lampes une fois l'équipe installée. Les gendarmes sont arrivés en 15/20 minutes suivi-es d'un escadron de GM et de voitures en civil et enfin de la CNAMO. Les premier-ères écureuil-les ont été délogé-es autour de 9h. Certain-es ont subit un acharnement sur leur arm-lock pendant plus de 45 minutes. La SMDA a même déplacé une machine pour faire monter les gendarmes au niveau du bras d'une abatteuse bloquée. Dernières GAV à 10h50.
- **Bourrelie, Prade et Bernazobre :** même opération avec des GM qui bloquaient en toute ou partie la route. CNAMO et échelle ou nacelle de pompier-ères.
- **Crêtes :** le PSIG tient le siège, la CNAMO intervient dans les arbres et déloge 3 personnes. 2 autres descendent sans poursuite par la négociation, faute d'équipement adapté.
- **Sherwood :** le PSIG tient le siège avec le concours d'autres gendarmes locaux essentiellement.
- **Crem'arbre :** a minima 2 unités en permanence, avec 2 centaures, la CNAMO et la présence régulière du préfet du Tarn. Le 4 mars, les 2 centaures s'en vont. Pour les moments symboliques et médiatiques (Michel Forst, avocates...), ils allègent le dispositifs et mettent leurs camions les plus vilains. Après 3 semaines de présence et de tentative, la CNAMO baisse les bras. Les risques associés au diabète d'un-e écureuil-les semblent avoir joué pour le maintien d'une tyrolienne et l'autorisation de petits ravitaillements.



Après une proposition systématique de descente libre, les types d'évacuations privilégiés sont donc premièrement la nacelle (ou grande échelle de pompier.ères) lorsqu'il y a une route à proximité, avec une arrivée soit à niveau soit par au-dessus des écurieul.les et une descente en rappel des gendarmes. En option secondaire, surtout lorsque le site est hors d'accès carrossable, le ficello d'arboriste au « big shot », qui ne permet pas d'atteindre une personne positionnée sur les dernières branches fines. Pour ces deux moyens, le gendarme ré-assurait l'écurieul. le avant de lae détacher de son assurage initial ou permettait une descente plus ou moins libre sur rappel. En troisième option, un siège était mis en place jour et nuit avec privation de ravitaillement et éventuellement de sommeil, souvent couplé avec une négociation pour une descente sans poursuite et avec matériel dans les délais (d'une heure ou deux) imposés par le négociateur.

Pour les lieux sans autonomie logistique, des base arrière s'organisaient ou des réseaux de ravitaillement en chaud, avec une prise en charge très genrée des questions d'alimentation (cf grève de la faim et de la soif).

A partir du moment du siège, les ravitaillements sont systématiquement coupés et les vivres saisis quand laissés accessibles aux gendarmes.

Le matos' :

Enfin, ce mode d'action nécessite un investissement. Compter 100€ par baudrier équipé léger, 300€ pour un équipement plus technique et complet. Pour les couchages, les portaledges (tentes spéciales pour dormir dans les arbres) franchissent aisément les 1 000€ et les hamacs restent une solution suffisante pour une courte durée si une petite plateforme est installée à proximité. Des solutions faites maison, à partir d'un sommier et de sangles, ou les cabanes, sont aussi possibles à condition d'avoir le temps de les monter. Face à la pluie, une grande bâche peut faire l'affaire. En plus du matériel de grimpe et d'installation, il faut compter la logistique au sol, l'approvisionnement, du matériel pour cuisiner et camper.

Pour un binôme, installé pour une petite semaine sans ravitaillement, et sans récupération, compter 1 500€.

Pour l'hygiène, prévoir *a minima* des petits sacs poubelles noirs pour les selles et des bouteilles pour l'urine en cas d'occupation en pleine ville, ainsi que quelques lingettes.

Pour l'alimentation, les réchauds permettent de diversifier beaucoup les repas. À froid, la semoule gonfle quand même et les sachets micro-ondables sont mangeables et variés. Les épices, l'ail, les huiles et les agrumes ont été essentiels pour une personne du siège de la Crem'.

BRÈVE ANALYSE DE QUELQUES MODES D'ACTION

Le blocage des machines

Les différentes actions de blocages lors des coupes ont porté leurs fruits. Globalement, cela désorganise les coupes pour le cas des abatteuses qui ont des plannings contraints, cela a permis d'obtenir des sursis juridiques (22 Mars) et évite même des coupes illégales comme pour les cas du 29 Mars tel que l'a révélé ATOSCA lors du procès.

Si des actions ont été préparées en amont, d'autres beaucoup plus spontanées ont été très impactantes. Ces dernières ont énormément pesé sur quelques personnes qui ont subi une répression importante avec une interdiction de tracé notamment. Cette privation de liberté a été particulièrement limitante pour lutter et éprouvante pour certaines personnes.

Les grandes Manif'Action

Outre la portée politique et médiatique évidente, ces manifestations ont permis de renforcer considérablement les alliances et de franchir des caps dans le rapport de force. Pour celle d'octobre 2023, cela a aussi permis d'ouvrir une page d'actions d'occupation et la possibilité d'une ZAD.

Sur le plan organisationnel, ce sont au moins 3 mois de préparation, dont 6 semaines de très forte intensité et une trentaine de personnes à plein temps sur les dernières semaines.



Chaque évènement coûte plusieurs dizaines de milliers d'euro et est financée majoritairement par les consommations, les dons sur place et quelques subventions privées.

S'agissant des actions, leur préparation est particulièrement engageante sur le plan politique et implique d'être largement soutenue. En revanche, les risques juridiques étant très importants, cela implique aussi une sécurité importante, une acceptation des risques et une démarche de formation active des organisateurs.

Les grèves de la faim et de la soif

Les revendications n'ont pas été entendues. En revanche cela a permis une mobilisation inédite de la société civile, du monde scientifique et des élu.es. À travers son important travail de médiatisation très personnalisée, Thomas Brail a largement contribué à renforcer l'écho des grèves.

Sur le plan sanitaire, aucune séquelle n'est à déclarer grâce à un

accompagnement de près des conditions physiques, mais plusieurs incidents ont eu lieu, et ce fut une prise de risque particulièrement inquiétante pour les proches et moins proches.

Enfin, par rapport à la dimension collective, le cirque médiatique renforce considérablement la personnification, invisibilise les très nombreux soutiens



essentiels à la tenue de ce type d'action et l'appareil politique fini de concentrer le pouvoir décisionnel sur les grévistes déjà très affaiblis.

Cet effet « Grève de la faim » s'est en partie réalisé avec les écureuil·les de la Crem'Arbre malgré une base anti-autoritaire plus forte.

Sur l'A69 cet effet a conduit à une double fatigue. D'une part, une surcharge mentale et de responsabilité du premier cercle de soutien. D'autre part, des nombreuses initiatives spontanées des autres soutiens contraints par le rythme de révélations.

Les rassemblements

Sans être de véritables temps forts, ces moments intermédiaires ont permis d'informer régulièrement et de renforcer le réseau d'alliances. Sans nécessiter une organisation trop importante, même en réalisant de petites actions théâtralisées, cela permettait de rassembler entre 150 et 500 personnes à Castres, Toulouse et Paris. Ailleurs en France, ces rassemblements ont été peu ou pas suivis.

Des manifestations ont également rassemblé près de 300 personnes dans les villages sur le tracé, comme à Vendine ou à Cuq Toulza.

À partir de Janvier 2024, les mobilisations anti-A69 sont systématiquement interdites. Elles sont plus ou moins lourdement réprimées, même celles annoncées comme festives, très locales ou sur terrain privé.



BILAN PARTIEL DE LA RÉPRESSION JUDICIAIRE

45 procès ou alternatives dégradées
implicant jusqu'à 11 personnes.

Article :

433-11

"Le fait de s'opposer, par
voies de fait ou violences,
à l'exécution de travaux
publics ou d'utilité publique
est puni d'un an
d'emprisonnement et de
15 000 euros d'amende."

18 mois

plus longue attente jusqu'à la première
audience, avec contrôle judiciaire.

1

relaxe

en première instance pour le premier procès
écureuilés, en vertu de la liberté d'expression.

3 Millions d'€

Coût des moyens militaires et policiers
déployés jusqu'à Mars 2024.
Estimation Reporterre.

35 écureuilés
poursuivies.

interdiction de
territoire par
contrôle
Judiciaire :

23

6

mois fermes

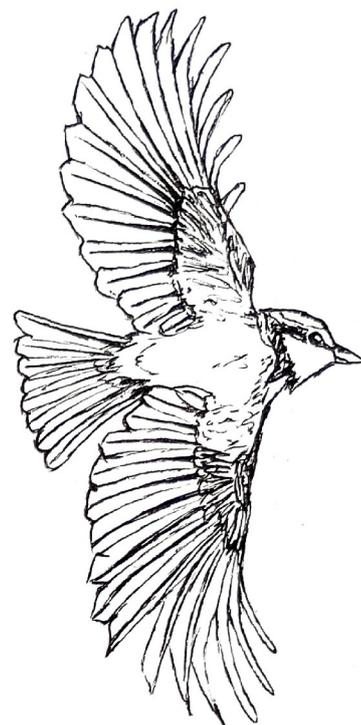
peine maximale pour faits de violence
sans aucune preuve matérielle et avec
des procès verbaux contradictoires.

90

accusé-es

À l'écriture de cette brochure, deux camarades sont en détention à Béziers.

LIBÉREZ
LMOT & DIM



SITUATION ADMINISTRATIVE & JURIDIQUE DU PROJET

05/12/16 au 23/01/17 : enquête publique (EP) A69

19/07/2018 : Décret de Déclaration d'utilité publique de l'A69

10/03/20 : Ouverture à la concurrence du projet.

01/07/20 : Dossier Engagements de l'État en réponses aux critiques de EP.²

14/02/21 : Ouverture à la concurrence de la concession.

25/09/2021 : NGE remporte la concession et la construction.

17/01 au 18/02/22 : enquête parcellaire

24/01/22 : avis de l'Autorité de Régulation des Transports³

13/09/22 : avis défavorable de la Conseil National de Protection de la Nature (CNPB)⁴

06/10/22 : Rapport de l'Autorité Environnementale⁵

28/11/22 au 11/01/23 : Enquête publique environnementale.

09/02/23 : conclusions favorables avec deux réserves des 7 enquêteurs.

01/03/23 : Autorisation Environnementale (AE)

19/06/23 : dépôt du recours sur le fond au tribunal.

Page suivante :

Groupe co-requérants (1) : FNE Midi Pyrénées (FNE), Agir pour l'Environnement (Agir), Amis de la Terre Midi- Pyrénées (ATMP)s, ATTAC Tarn, Groupe National de Surveillance des Arbres (GNSA), Nature en Occitanie (NéO), Union Protection Nature Environnement du Tarn (UPNET), Village Action Durable (VAD), Commune de Teulat, Entreprise Missègle, Confédération Paysanne National, Confédération Paysanne Haute-Garonne (Conf 31), Confédération Paysanne Midi-Pyrénées Languedoc-Roussillon (Conf Région), Confédération Paysanne Tarn (Conf Tarn).

Groupe co-requérants (2) : Propriétaire château Maurens Scopont, Association, Association sites et monuments

Autorisation Environnementale A69 (AE 69) = Arrêté interdépartemental délivré le 1er mars 2023 par les préfets 81 et 31.

Autorisation Environnementale A680 (AE 680) : Arrêté délivré le 2 mars par le préfet de Région autorisant mise 2x2 voies de l'A680

2 t.ly/E-hio

3 t.ly/RXCw_

4 t.ly/nu9dO

5 t.ly/WcF2y

Date	Type	Demande	Contre	Requérant	Juridiction	Statut
19/06/23	Requête de fond	Annulation AE 69	Préfecture 81 et 31 ; assisté d'ATOSCA	Groupe (1)	Tribunal Administratif (TA)	En cours
03/07/2023	Requête de fond	Annulation AE 69	Préfecture Région Occitanie assisté d'ASF	Groupe (1) + 1 pers.	TA	En cours
01/08/23	Requête de fond	Annulation AE 69	Préfecture 81 et 31 ; assisté d'ATOSCA	ATTAC Tarn	TA	En cours
01/08/23	Requête de fond	Annulation AE A69	Préfecture 81	Groupe (2)	TA	En cours
03/03/ 2023	Requête de fond « ART »	Annulation décret autorisant élargissement 2x2 voies A680	Etat Français (1er ministre, ministres)	3 personnes	Conseil d'Etat	En cours
19/03/2023?	Référé Liberté	Cessation abattage des arbres d'alignements	Préfecture 81 et 31	FNE Midi Pyrénées	TA	Rejeté > abat. interr.
31/03/2023	Appel référé liberté	Cessation abattage des arbres d'alignements	Ministre transition écologique assisté d'ATOSCA	FNE Midi Pyrénées	Conseil d'Etat	Rejeté
07/07/2023	Référé suspension	Suspension AE	Préfecture 81 et 31 ; assisté d'ATOSCA	Groupe (1)	TA	Rejeté
16/08/2023	Appel référé suspension	Suspension AE	Ministre transition écologique assisté d'ATOSCA	Groupe (1)	Conseil d'Etat	Rejeté
21/09/23	Référé suspension	Suspension AE	Préfecture 81 et 31 ; assisté d'ATOSCA	Groupe (1)	TA	Rejeté
10/02/24	Référé pénal environnemental	Non conformités des travaux	ATOSCA	FNE, Agir, AMTP, UPNET	Parquet de Toulouse	En cours
17/02/24	Plainte contre X	Non conformités des travaux	X - ATOSCA	FNE, Agir, AMTP, UPNET	Parquet de Toulouse	En cours
16/02/24	Plainte contre X	Mise en danger de la vie d'autrui	X - ATOSCA	GNSA, ATTAC, LDH	Parquet de Toulouse	Rejeté
28/02/24	Référé Mesures Utiles	Abattage illégal Crém'arbre	Préfecture 81 et 31	FNE, Agir, AMTP, UPNET, GNSA	TA	Rejeté
29/02/24	Requête	Atteinte aux droits fondamentaux	Etat français	Ecureuils, GNSA	CEDH	Rejeté

Les requêtes de fond :

1 – Volets abordés : Irrégularité de l'enquête publique, Insuffisance de l'étude d'impact actualisée, illégalité de l'AE (absence RIIPM, absence d'études alternatives, Loi sur L'eau), NATURA 2000, Alignement d'arbres.

2 – Volets abordés : Irrégularité de l'enquête publique, insuffisance de l'étude d'impact actualisée, illégalité de l'AE (absence RIIPM, absence d'études alternatives, Loi sur L'eau).

3 – Attac Tarn a déposé un recours en annulation de l'autorisation environnementale pour dénoncer la maltraitance de la puissance publique envers les habitants du Tarn sud privés de consultation sur un projet d'aménagement de leur territoire justifiant l'utilité d'une autoroute alors qu'ils seront privés de leurs 2 déviations gratuites de Soual et Puylaurens, qu'ils devront participer au financement d'une autoroute au péage dispendieux que beaucoup ne pourront pas assumer, qu'ils devront contribuer au financement des 27 millions d'euros du Département alloués pour la réalisation d'itinéraires censés amortir les reports de véhicules et de poids lourds dans leurs villes et villages. Attac Tarn alerte la justice sur l'absence d'évaluation des risques induits par les reports de trafic délétères pour la santé et la sécurité des habitants et des usagers : pollution atmosphérique, bruit, maladies, accidents, dégradation de leur cadre et de leur qualité de vie.

4 – Volet Monuments Historiques - Le propriétaire du château de Maurens-Scopont, l'association gestionnaire et l'association « sites et monuments » ont déposé 3 recours en annulation contre la dérogation Monument Historique dénonçant le non-respect du périmètre d'exclusion du bâtiment classé monument historique ainsi que l'insuffisance de l'étude d'impact sur une espèce protégée, la jacinthe de Rome.

5 – Un recours déposé auprès du Conseil d'Etat contre la bretelle A680, l'autre portion de trajet du projet de liaison autoroutière Castres-Toulouse (LACT). Il dénonce 1) un vice de procédure du Décret n°2022- 1303 du 10 octobre 2022 approuvant le dix-neuvième avenant au contrat de concession conclu entre l'État et la société ASF, 2) un financement illégal de l'élargissement de la bretelle et 3) des compensations abusives au profit de la société concessionnaire. Cette requête sera jugée sur un temps long, pas avant 2024.

9 – Référé pénal environnemental - Suite aux non-conformités des travaux dans le cadre de l'AE - Référé déposé pour faire une saisine du JLD (Juge des Libertés et de la Détention)

- interdire, sans délai, le défrichage du dernier boisement sis route de la Crémade sur la commune de SAIX (parcelle n°A711),

- diligenter une enquête judiciaire, avec l'appui technique de l'Office Français pour la Biodiversité et de la Direction Départementale des Territoires Tarn et Haute Garonne, aux fins de faire constater l'ensemble des non-conformités ci-dessus évoquées et proposer les mesures techniques qui s'imposent pour y remédier,

- ordonner un état des lieux des bassins de gestion des eaux pluviales avec obligation pour le maître d'ouvrage de se soumettre à des contrôles effectués par les autorités administratives.

- dans l'attente des conclusions de cette enquête, suspendre tous travaux susceptibles de porter une atteinte grave et irréversible aux milieux et aux espèces

10 – Un dépôt de plainte contre X pour atteinte à la conservation d'espèces protégées en application de l'article L. 411-1 du code de l'environnement, faits réprimés par l'article. Pour avoir sur la commune de SAIX, le 17 février 2024, en pleine période d'hibernation des chiroptères (gîtes), constituant une violation de la prescription MR03 de l'autorisation environnementale du 1er mars 2023.

- D'ordonner tout acte d'investigation dans le cadre de vos attributions de direction de la police judiciaire, aux fins de prévenir le défrichage des parcelles du bois de la Crémade.

11 – Un dépôt de plainte contre X pour mise en danger volontaire de la vie d'autrui a été déposé par C. Dujardin pour le compte du GNSA, ATTAC et LDH. Plainte classée par le parquet.

12 – Référé Mesures utiles. L'autorisation environnementale (arrêté préfectoral du 1er mars 2023) a instauré un calendrier interdisant les opérations de défrichage dans les secteurs à « enjeux écologiques forts » entre la mi-novembre jusqu'au 1er septembre de chaque année pour préserver les espèces protégées identifiées.

L'autorisation environnementale ne comporte aucune disposition à cette interdiction pour les secteurs à enjeux forts mais autorise les opérations de déboisement/défrichage, seulement dans les secteurs à « enjeux écologiques moindres », et encore, à condition de respecter un protocole de travaux bien précis.

L'autorisation environnementale ne comporte aucune prescription permettant au concessionnaire de rétrograder un secteur identifié « à enjeux écologiques forts » en secteur « à enjeu écologique moindre ».

Le bois de la Crémade est classé dans l'autorisation environnementale comme secteur « à enjeux écologiques forts ». Ce classement est intervenu après une série d'investigations naturalistes sur un cycle biologique complet, que ce procédé de classement a fait l'objet d'une instruction de la part des services concernés, et de plusieurs avis de l'autorité environnementale, de l'OFB et du CNPN.

Il n'existe aucune décision administrative qui soit venue modifier l'autorisation environnementale. Les opérations de défrichage en cours sont exécutées en totale illégalité.

13 – Dans ce contexte et face à cette situation de péril imminent, la requête déposée à la Convention Européenne des Droits de l'Homme (CEDH) vise à faire cesser sans délais les manquements des pouvoirs publics français, rejoignant ainsi la demande ferme de prise de mesures immédiates de protection des défenseurs de l'environnement du Rapporteur Spécial de l'ONU, Michel FORST dans sa "Déclaration de fin de mission Tarn. Sur la mise en danger d'autrui dans le droit national français. En application de l'article 39 de la CEDH. Rappel de l'article 3 de la CEDH: « Nul ne peut être soumis à la torture ni à des peines ou traitements inhumains ou dégradants. ». Vu les articles 3, 6, 8 et 13 de la Convention Européenne de Sauvegarde des Droits de l'Homme et des Libertés Fondamentales, enjoindre à l'Etat français :

- de mettre fin aux opérations de maintien de l'ordre pouvant mettre en danger les requérants sur le site de la Crémade ;
- de prendre, sans délai, toutes mesures pour permettre le ravitaillement en eau potable, nourriture et vêtements chauds des requérants ;
- de prendre toutes mesures de précautions indispensables à la sécurité des requérants ;
- de mener une enquête et prendre des sanctions pour les actes de privation de sommeil, de combustion de matériaux, d'allumage de feux et de déversement de produits a priori inflammables par les forces de l'ordre, qui ont pu mettre en danger la vie des requérants ;
- d'assurer la sécurité des requérants, en leur administrant des soins appropriés et en s'abstenant de toute privation de liberté pour la période de rétablissement postérieur à l'occupation des arbres.

LEXIQUE

CNAMO : unité spéciale de la Gendarmerie Mobile, seule habilitée à l'intervention dans les arbres. Ils sont 6 en France, et un autre groupe est en formation. Leur planning est très chargé.

PSIG : unité de la gendarmerie départementale qualifiée pour des interventions un peu spéciales.

Recours (dans notre cas) ou requête : procédure juridique, déposée auprès du tribunal administratif (Toulouse) visant à casser un acte administratif (l'autorisation environnementale a été donnée par un arrêté préfectoral). Le recours est étudié (instruit) par un juge et donne lieu à une audience et un jugement au fond.

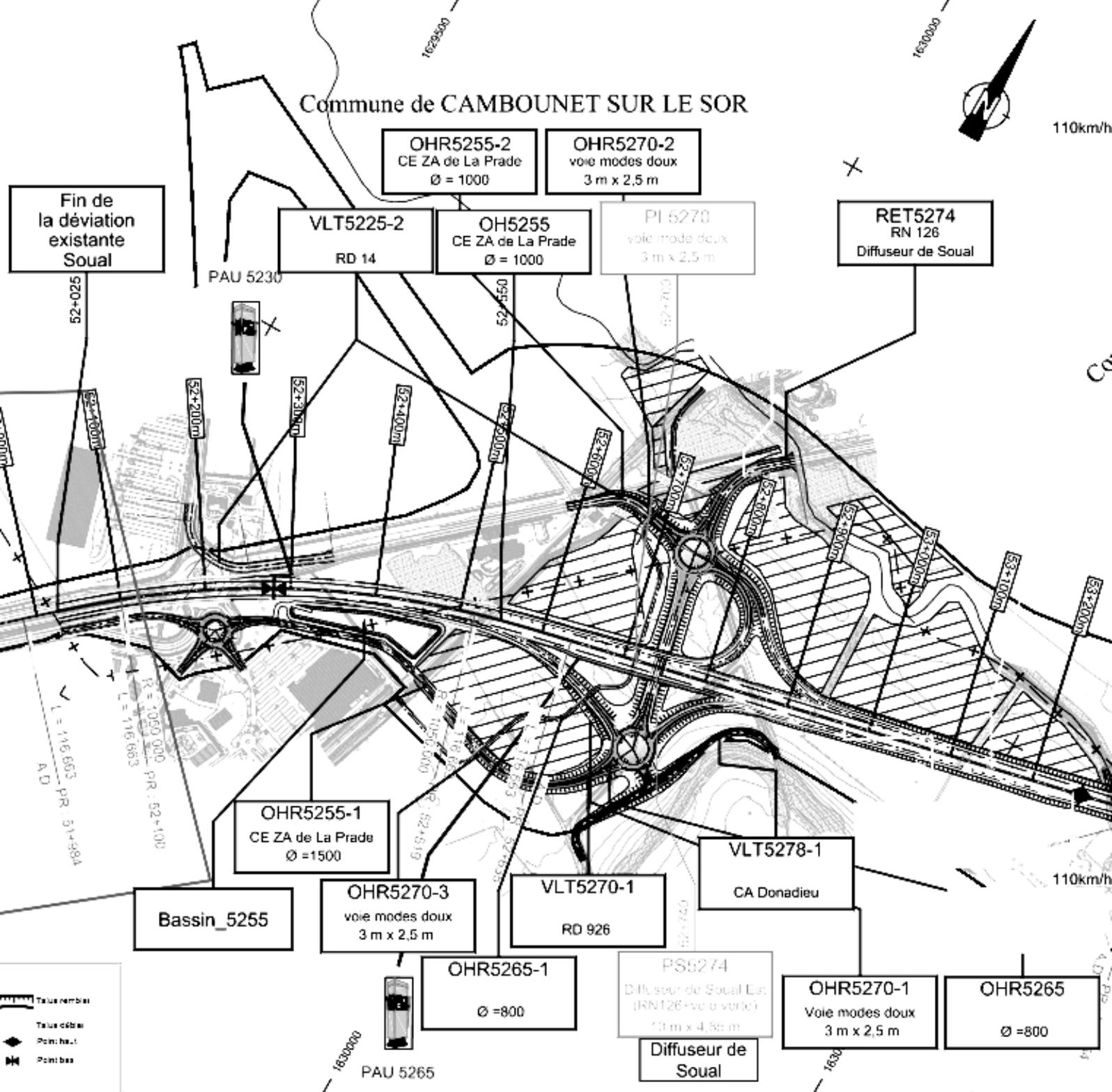
Référé : procédure d'urgence déposée auprès d'une juridiction visant à faire cesser ou à prévenir un dommage ou un délit. On peut avoir un référé liberté, pour défendre les libertés fondamentales, un référé suspension (voir dessous) ou un référé mesures utiles pour prendre des mesures utiles à la sauvegarde de vos droits.

Référé suspension : référé déposé auprès du tribunal administratif permettant de suspendre une décision administrative jusqu'au jugement au fond. Une situation d'urgence évidente doit être présente pour justifier de cette suspension.

Ouvrage d'art : construction ponctuelle d'importance sur un chantier. On parle d'ouvrage courant ou non courant s'il entre dans certaines catégories. En pratiques, ce sont les ponts, tunnels, échangeurs... Sur un projet autoroutier, ce sont les constructions prioritaires.

Zone de compensation : magouille juridique permettant de détruire la biodiversité sur la base de calculs mathématiques et de faire semblant de les compenser. Au final, ces zones sont arrachées aux agriculteur·ices, des arbres y sont coupés pour en replanter d'autres tout petits, ou faire des mares de catalogue qui serviront qu'aux moustiques.

Déclaration d'Utilité Publique (DUP) : feu vert de la préfecture (donc l'État), permettant d'exproprier les gens qui vivent ou travaillent là où d'autres veulent faire une autoroute ou autre chose. Est délivrée après avoir « consulté » la population (enquête publique). Un fuseau d'emprise est défini par cette DUP dans lequel l'Etat peut faire quasiment ce qu'il veut.



Autorisation environnementale (AE) : pareil que la DUP, mais pour permettre de détruire la biodiversité. Normalement justifié par une raison impérative d'intérêt public majeur (RIIPM) et l'absence d'alternative crédible moins destructrice. Donnée par un arrêté préfectoral (pour nous Haute Garonne et Tarn), c'est le dernier acte administratif avant les travaux.

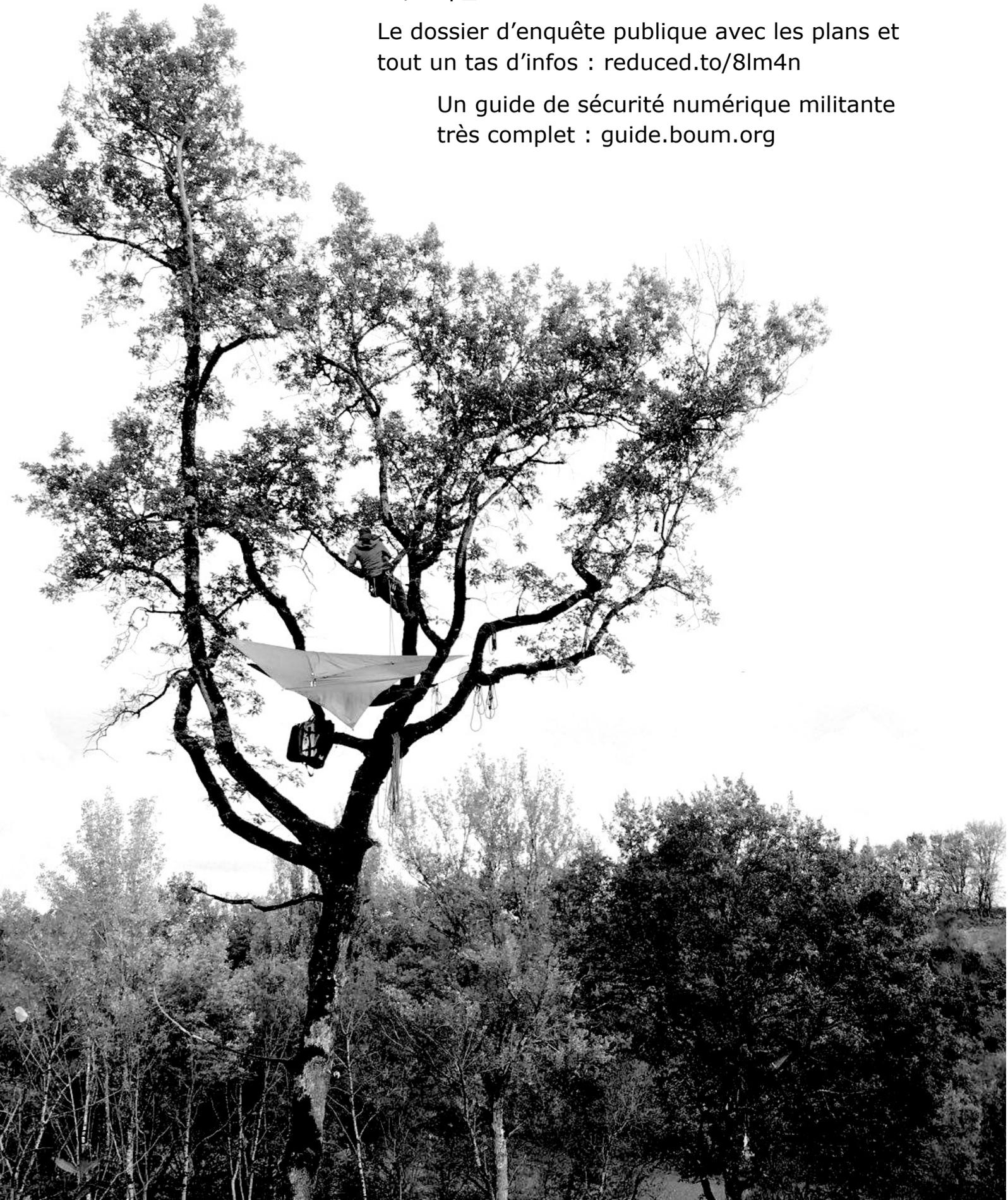
Déblais – remblais : Creux et tas de terre ou de gravats. Sur les plans on les voit en vert et rouge. Pour les remblais, il faut stabiliser les sols en mettant plein de grosses pierres dans les nappes phréatiques, puis superposer des couches de terre et de chaux pour que ce soit tout dure.

RESSOURCES ET LIEN UTILES

Pour les espaces don des collectifs, le lien vers les sites, les pétitions et espaces de fichiers : linktr.ee/stop_a69.

Le dossier d'enquête publique avec les plans et tout un tas d'infos : reduced.to/8lm4n

Un guide de sécurité numérique militante très complet : guide.boum.org

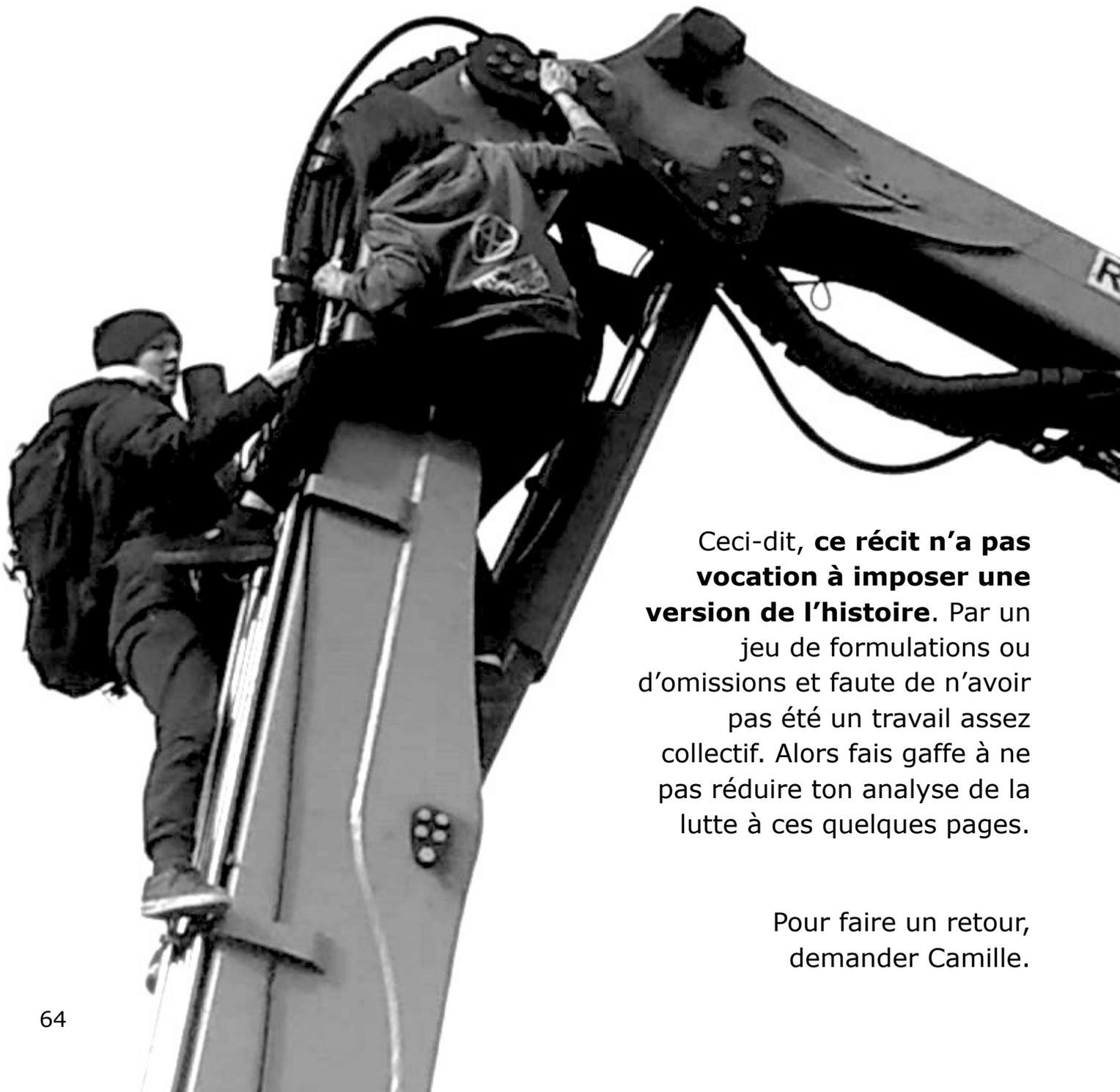


A partir de fin 2021, la lutte contre l'autoroute A69 entre Toulouse et Castres s'est considérablement accélérée.

En **2024**, la **diversité des collectifs** et le foisonnement incessant font que les jours se confondent, les histoires se croisent au point qu'il était devenu difficile de raconter la lutte.

Ce petit dossier liste **des moments publics importants**, pour faciliter l'appropriation de cette brève histoire par ceux qui le souhaitent.

Par ailleurs, certaines précisions de ce point d'étape peuvent servir à nourrir les réflexions d'organisation, d'action et de stratégie juridiques d'autres luttes.



Ceci-dit, **ce récit n'a pas vocation à imposer une version de l'histoire**. Par un jeu de formulations ou d'omissions et faute de n'avoir pas été un travail assez collectif. Alors fais gaffe à ne pas réduire ton analyse de la lutte à ces quelques pages.

Pour faire un retour, demander Camille.